



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*

# Assemblée Générale

Vendredi 4 avril 2025

Exercice 2024

# Rapport d'activité Année 2024

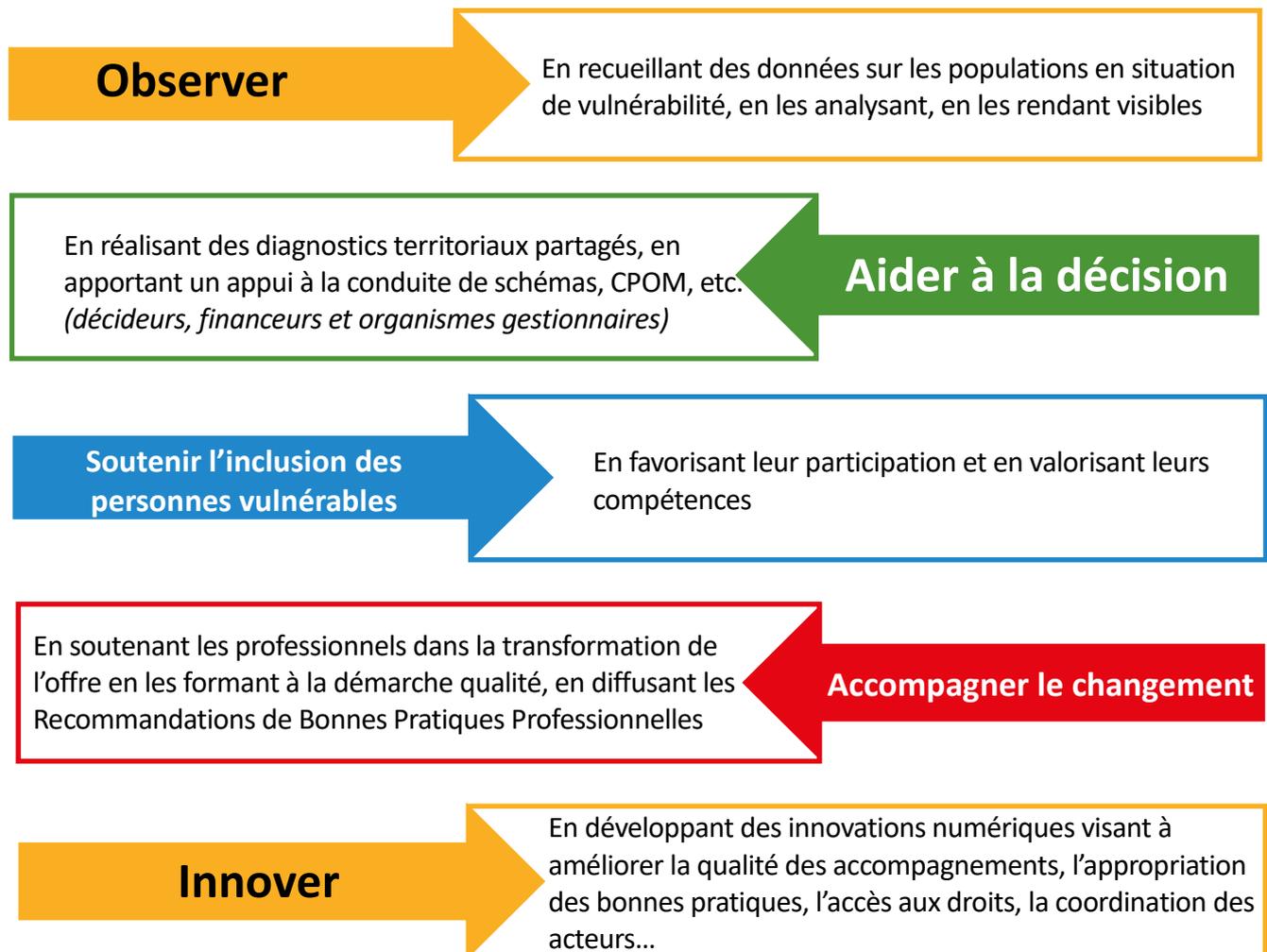
# Sommaire

3

<b>I - La vie du CREAI Aquitaine / CREAI Nouvelle-Aquitaine en 2024</b>	<b>5</b>
<b>1. La vie associative</b>	<b>5</b>
1.1 L'Assemblée Générale Ordinaire	5
1.2 Le Conseil d'Administration	5
1.3 Le Bureau	5
1.4 « Les 60 ans des CREAI »	5
<b>2. La participation du CREAI aux instances de concertation</b>	<b>6</b>
<b>3. L'équipe technique et les évolutions</b>	<b>6</b>
<b>II - Rapport Moral</b>	<b>9</b>
<b>III - Rapport d'activité</b>	<b>11</b>
<b>1. Etudes &amp; Observation</b>	<b>20</b>
1.1 Les études réalisées dans le cadre de la convention ARS reconductibles chaque année	20
1.2 Les études terminées en 2024	24
1.3 Les études débutées en 2024	26
<b>2. Formations</b>	<b>31</b>
2.1 Les conventions terminées en 2024	32
2.2 Les conventions encore en cours en 2025	33
<b>3. Animation / Journées d'études et de formation</b>	<b>36</b>
3.1 Les conventions terminées en 2024	36
3.2 Les conventions débutées en 2024	36
3.3 Les journées d'études et de formation	37
<b>4. Conseil Technique</b>	<b>40</b>
<b>5. Développement informatique</b>	<b>41</b>
<b>6. Autres activités</b>	<b>45</b>
<b>7. Information et communication</b>	<b>47</b>
7.1 Documentation – Accueil	47
7.2 Site Internet : <a href="http://www.creai-nouvelleaquitaine.org">www.creai-nouvelleaquitaine.org</a>	47
7.3 Offre de formation	47
<b>IV - Rapport financier</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>53</b>

## Nos missions

4



*En s'appuyant sur les études & recherches, la formation, le conseil technique, l'animation territoriale, la participation à différentes instances...*

# I - La vie du CREAI Nouvelle-Aquitaine en 2024

## 1. La vie associative

### 1.1 L'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 5 avril 2024.

### 1.2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois :

- le vendredi 15 mars,
- le vendredi 5 avril,
- le vendredi 28 juin,

### 1.3 Le Bureau

#### ➤ La Composition du Bureau

<b>Président d'honneur :</b>	Jean-Pierre DEPOND (33)
<b>Président :</b>	Philippe SCHNEIDER (33)
<b>Vice-Président :</b>	Marcel MONDEJAR – Papillons Blancs de Bergerac (24)
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	Bruno NADIN (64)
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b>	Isabelle MORENO – ARIMOC (64)
<b>Secrétaire Général :</b>	Guillaume SCALABRE – ALGEEI 47
<b>Secrétaire Général Adjoint :</b>	Rodolphe KARAM (33)
<b>Trésorière :</b>	Elodie LEROY – Fondation John Bost (24)
<b>Trésorière Adjointe :</b>	Isabelle HILAIREAU – Association TREMA (17)
<b>Assesneur :</b>	Laurent DAGNIAUX (33)
<b>Assesneur :</b>	Sophie SCHUMM – Fondation de Selves (24)
<b>Assesneur :</b>	Hervé LAULHAU – AOL de Périgueux (24)

#### ➤ Les réunions du bureau

Le bureau s'est réuni 7 fois :

- Le mercredi 17 janvier,
- Le vendredi 16 février,
- Le vendredi 15 mars,
- Le vendredi 24 mai,
- Le vendredi 28 juin,
- Le vendredi 13 septembre,
- Le vendredi 16 octobre.

### 1.4 « Les 60 ans des CREAI » – Vendredi 13 décembre 2024

En 2024, les CREAI ont fêté leurs 60 ans.

A cette occasion, un groupe de travail constitué du Bureau, de membres du Conseil d'Administration et de la direction du CREAI s'est réuni à trois reprises durant le deuxième semestre, pour poser des axes fondamentaux pour l'avenir.

- ❖ Intégrer et développer tous les éclairages, soutiens et missions possibles au regard de la transformation de l'offre et de l'évolution globale du secteur
- ❖ Valoriser l'adhésion et la contribution volontaire, pour élargir le périmètre d'action et de réflexion du CREAI Nouvelle-Aquitaine et consolider son modèle économique
- ❖ Poursuivre et renforcer l'évolution de nos outils de communication
- ❖ Actualiser le projet du CREAI Nouvelle-Aquitaine.

Ces derniers ont été présentés lors des 60 ans du CREAI Nouvelle-Aquitaine organisé le vendredi 13 décembre à l'Institut Don Bosco à Gradignan.



DU PROJET A L'ADHESION  
Dans le cadre de ses 60 ans,  
notre CREAI fait un point  
sur son histoire et trace  
quelques perspectives d'avenir

#### QUI SOMMES NOUS ?

##### Les textes fondateurs et l'évolution historique des CREAI

Le CREAI (Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée dans le cadre de l'article 22 de la loi du 22 janvier 1964 qui confie les missions d'intérêt général définies à l'article 121 :

« Le Centre Régional est chargé d'exercer un rôle général d'animation, d'information et de propagande en matière de prévention, d'éducation, de soins et d'adaptation sociale, de réhabilitation et de réinsertion sociale concernant les enfants et les adolescents handicapés de toutes catégories. Il facilite les relations entre les divers personnels professionnels et médicaux intervenant. Il contribue à promouvoir la formation des personnels spécialisés nécessaires. »

Ce premier texte a ensuite été complété par le décret n° 1331 du 13 janvier 1964, du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et du ministère de la justice. Cette circulaire précise que :

« Les CREAI ont pour mission principale d'être des lieux de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à apporter, des lieux de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces vives et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services. Ils ont, à cet égard, un rôle important à jouer comme outil technique au service des responsables de l'habilitation et de la mise en œuvre publique en faveur des personnes handicapées et adaptées à l'échelle régionale. Il leur appartient de veiller en ce qui concerne les compétences dévolues aux organismes publics et notamment aux Directions Régionales et Départementales des affaires sanitaires et sociales et à assurer aux commissions de gouvernement d'y veiller. »

Le dernier texte correspond à l'instruction DDCS/CNDR/016336 du 24 avril 2015 relative au financement des Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Son contenu est le suivant :

« Le rôle et l'action des CREAI s'inscrivent dans le cadre des orientations des politiques sociales et de santé, telles qu'elles ressortent des dispositions législatives et réglementaires, des instructions ministérielles, des plans nationaux, et de leur déclinaison et mise en œuvre par les collectivités régionales et départementales, notamment dans le cadre des projets régionaux de santé et des schémas d'organisation sociale et médico-sociale. Les CREAI sont définis par les grandes caractéristiques suivantes :

- s'adressent aux publics, à :
  - « s'adressent à toutes les personnes, adultes et enfants, en situation de vulnérabilité et notamment aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, et à l'ensemble des problématiques qui les concernent, selon une approche privilégiant la logique de parcours et de développement des capacités ;
  - « Portent une attention particulière aux publics qui combinent plusieurs types de vulnérabilité et sont au croisement de plusieurs politiques ;
  - « Sont une occasion, dans un but d'intérêt général et en favorisant la participation des usagers, à :
  - « Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;
  - « Contribuer, notamment par des conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux de concertation publique et autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;

Au programme de la journée :

- Un retour sur l'histoire du CREAI
- Une présentation des travaux réalisés et à venir par l'équipe du CREAI Nouvelle-Aquitaine
- Une présentation du projet du CREAI Nouvelle-Aquitaine par les membres du Bureau
- Une intervention de Monsieur Michel LAFORCADE.

Retrouvez la vidéo réalisée à cette occasion : [https://www.youtube.com/watch?v=hSYGs0X\\_yMM](https://www.youtube.com/watch?v=hSYGs0X_yMM)

6

## 2. La participation du CREAI aux instances de concertation

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine participe au :

### 1- Comité technique régional de l'autisme et comité de suivi du Plan régional autisme

Le Comité technique régional de l'autisme (CTRA) est une instance de concertation qui contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique régionale en faveur des personnes avec autisme/TSA.

*Participation aux travaux et aux séances plénières : Bénédicte Marabet (30 janvier)*

### 2. Plateforme régionale d'observation sociale pilotée par le DREETS

Cette plateforme est un espace de coordination afin de produire une connaissance partagée et utile aux acteurs régionaux, départementaux et locaux des phénomènes dans des domaines aussi variés que la jeunesse, les politiques sportives, l'emploi et les formations, la politique de la ville, la cohésion sociale ou la vie associative dans la région.

*Participation à la Commission thématique « Sanitaire et sociale » : Bénédicte Marabet (28 mars & 16 mai)*

### 3. Comité scientifique de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine - ERENA

L'ERENA est une instance qui offre un espace de réflexion éthique avec des webinaires, colloques et formations.

- Participation à 2 groupes de groupes de travail pour la préparation d'un colloque sur le thème de « L'expertise en santé quels enjeux éthiques ? » prévu le 28 novembre 2024, annulé faute d'inscrits
- Participation à 3 groupes de travail sur le thème de « Intimité dévoilée : jusqu'où peut aller la pratique du soin et de l'accompagnement ? » pour la préparation d'un colloque qui se déroulera le 28 novembre 2025

*Participation aux travaux : Agathe Soubie*

### 4. Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Gironde – section handicap

*Participation : Thierry Dimbour, Membre titulaire*

### 5. Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Haute Vienne – section handicap

*Participation : Thierry Dimbour, Membre titulaire et Elisabeth Laplagne, Membre suppléante*

### 6. Observatoire départemental de la protection de l'enfance du Lot-et-Garonne

*Participation : Guillaume Scalabre, Membre titulaire et Thierry Dimbour, Membre suppléant*

## 3. L'équipe technique et les évolutions

### 3.1 Les salariés permanents

L'équipe du CREAI est composée de 10 permanents<sup>1</sup> répartis sur 3 lieux :

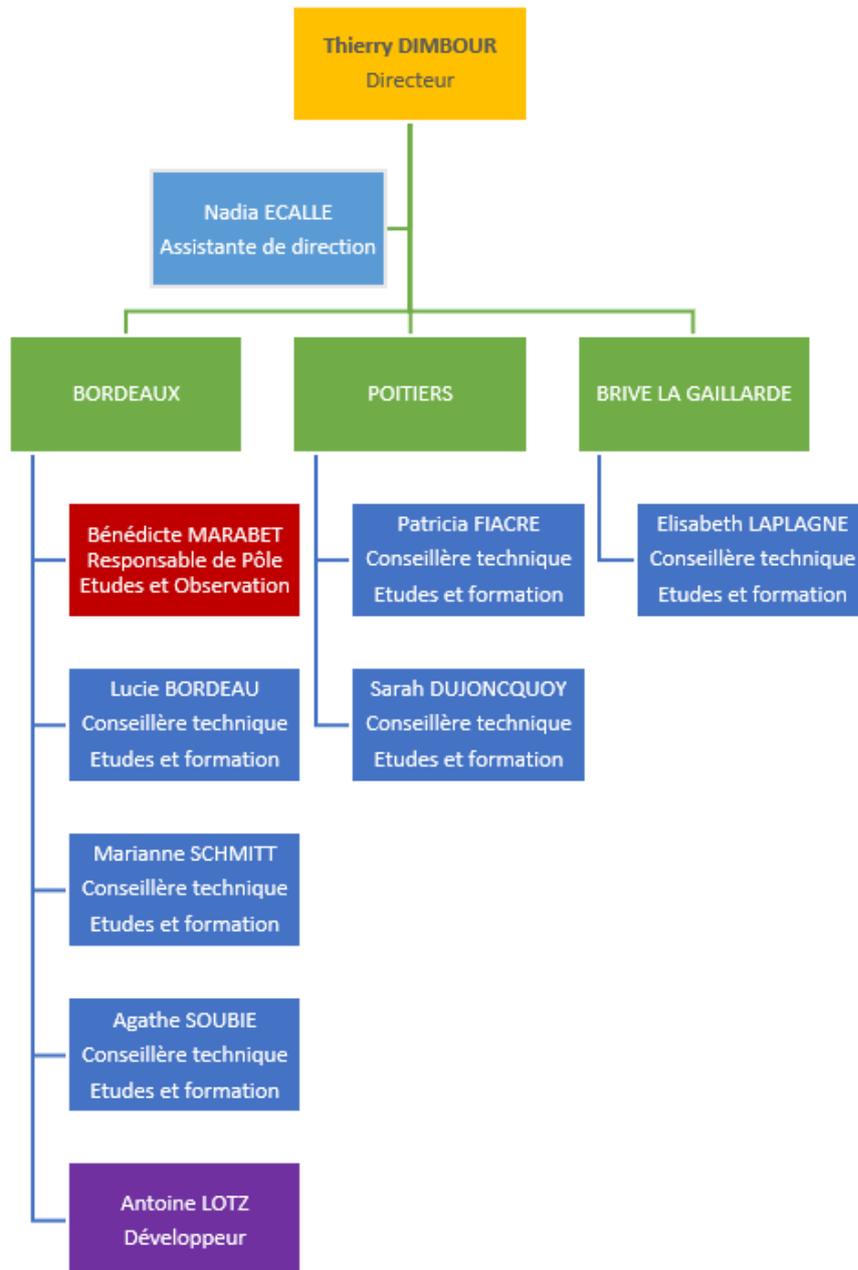
#### ➤ Siège à Bordeaux

- Lucie BORDEAU, Conseillère Technique des Pôles Formation et Etudes (1 ETP)
- Thierry DIMBOUR, Directeur (1 ETP)
- Nadia ECALLE, Assistante de Direction (1 ETP)
- Pascal ENCINAS, Informaticien (1 ETP jusqu'au 29/04/2024 – licenciement économique)
- Antoine LOTZ, Développeur (1 ETP)
- Bénédicte MARABET, Responsable du Pôle Etudes & Observation (1 ETP)
- Marianne SCHMITT, Conseillère Technique des Pôles Formation et Etudes (0,8 ETP)
- Agathe SOUBIE, Conseillère Technique des Pôles Formation et Etudes (1 ETP)

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2024

- **Antenne de Poitiers**
  - Sarah DUJONCQUOY, Conseillère Technique des Pôles Etudes et Formation, (0,60 ETP)
  - Patricia FIACRE, Conseillère Technique des Pôles Etudes et Formation, (0,8 ETP)
- **Antenne de Brive**
  - Elisabeth LAPLAGNE, Conseillère Technique des Pôles Etudes et Formation, (1 ETP)

**Organigramme de l'équipe du CREAI Nouvelle-Aquitaine**  
(au 31 décembre 2024)



### 3.2 Les salariés temporaires

En 2024, l'équipe du CREAI a été renforcée par des contrats à durée déterminée pour :

- deux actions de formation au cadre national de référence de la protection de l'enfance de l'HAS
  - **Cécile ROUSSEAU**, formatrice (CDD du 24 au 26 janvier & 14 au 16 février 2024)
- Le programme START (Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires) : Formation croisée sur le territoire de la Charente-Maritime dans le champ des Troubles du Neuro-Développement.
  - **David ABEIJON**, Aidant et enseignant (CDD le 23 mai 2024)
  - **Cécile LADOIS**, Aidante (CDD le 24 mai 2024)

### 3.3 Des intervenants extérieurs

Des intervenants extérieurs ont été sollicités dans le cadre du Programme START (Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires) :

- **Jean Benoît DAUPHIN**, Pédiatre Fondation de l'Isle
- **Emilie FERRANT**, Neuropsychologue, CRA Aquitaine Gironde
- **Evan LAUNAY**, Neuropsychologue, Centre expertise autisme adulte Niort
- **Agnès MICHON**, Médecin généraliste Hôpital de jour handicap et association AADYS
- **Aurélié THIERRY**, Educatrice spécialisée coordinatrice de parcours PCPE TSA
- **Yamina YESSAD BLOT**, Aidante et experte usager, ADAPEI 23

## II - Rapport Moral

Rédigé par Monsieur Guillaume SCALABRE  
Secrétaire Général du CREAM Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président, Chers Administrateurs, Chers Adhérents, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je suis très heureux de vous présenter ce rapport moral pour la première fois. Ce premier rapport et le nouveau visage que je peux représenter pour certains d'entre vous, me renvoient à la nécessité de faire mieux connaître la vie de notre association. Je commencerai donc par quelques mots concernant l'évolution et la composition de notre Bureau. Ceci permettra, à chacun de mieux situer les interlocuteurs et, pourquoi pas, de susciter de nouvelles vocations au sein du Conseil d'administration ou du Bureau pour l'avenir ?

Soulignons tout d'abord, la Présidence d'honneur de Jean-Pierre DEPOND, après de longues années de bons et loyaux services à la Présidence du CREAM Nouvelle-Aquitaine. Philippe SCHNEIDER, qui lui a succédé, vit cette année sa seconde Assemblée Générale. Il convient de saluer son dynamisme et le chemin parcouru depuis son arrivée aux côtés de Thierry DIMBOUR, directeur du CREAM Nouvelle-Aquitaine. La suite du rapport en témoignera...

Notre Président est secondé par trois vice-Présidents : Isabelle MORENO, Marcel MONDEJAR et Bruno NADIN. Notre trésorière est Elodie LEROY, secondée par une trésorière adjointe Isabelle HILAIREAU. Le Bureau comprend également trois assesseurs que sont : Laurent DAGNIAUX, Anne-Sophie BOBOVNIKOFF et Hervé LAULHAU, à qui j'ai l'honneur de succéder dans les fonctions de Secrétaire général, avec le soutien d'un secrétaire général adjoint, Rodolphe KARAM.

Avant de vous présenter les différents points du rapport moral, je tiens enfin à souligner le rôle précieux de Nadia ECALLE qui est la cheville ouvrière de tout ce qui peut être communiqué, programmé et organisé au sein du Bureau, comme du Conseil d'administration. Ce travail de l'ombre mérite d'être mis en lumière !

D'un point de vue méthodologique et chronologique, il paraît cohérent de commencer ce rapport par le lancement de la démarche que nous avons nommé « du projet à l'adhésion ». Il s'agissait pour nous, à travers un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises, de questionner le renouvellement du projet du CREAM Nouvelle-Aquitaine au regard d'un secteur en pleine mutation. Il s'agissait aussi de mener cette réflexion, sans jamais perdre de vue la dynamique d'engagement et d'adhésion, au sens le plus contributif du terme, que nous voulions soutenir auprès de chacun des acteurs de la vie du CREAM.

Cette démarche a ouvert la voie à 4 axes de travail principaux, qui doivent aujourd'hui vivre au sein même du CREAM pour être pétris, sillonnés, modelés par les salariés du CREAM, dont nous mesurons l'implication et le mérite. En effet, ces axes ne peuvent être « vivants » qu'à ce prix. Mais nous savons qu'ils sont d'ores et déjà au travail, dans la pratique et dans les réflexions de chacun.

### 👉 AXE 1 - Intégrer et développer tous les éclairages, soutiens et missions possibles au regard de la transformation de l'offre et de l'évolution globale du secteur

Pour cet axe, la dynamique s'appuiera sur les actions suivantes :

- => Les études populationnelles
- => Les études d'impact des nouvelles politiques et/ou pratiques
- => Le soutien aux appels à projet et à manifestation d'intérêt
- => L'appui à la compréhension et à la mise en œuvre du nouveau référentiel d'évaluation HAS
- => La fonction support pour les colloques et séminaires (il s'agit de proposer l'expertise du CREAM dans ce domaine, auprès des initiateurs)
- => Les analyses des pratiques (il s'agit d'une démarche d'analyse novatrice consistant à sortir de l'« entre-soi » en équipe restreinte, pour aller vers une logique transversale, tant au sein d'une institution, qu'au regard des exigences externes auxquelles elle doit répondre)

## ➤ AXE 2 - Valoriser l'adhésion et la contribution, pour élargir le périmètre d'action et de réflexion du CREAI Nouvelle Aquitaine et consolider son modèle économique

Trois options existeront désormais pour adhérer au CREAI Nouvelle-Aquitaine

- => Adhérent
- => Gouvernance +
- => Contribuant volontaire

L'option Gouvernance + est une entrée nouvelle dans les modalités d'adhésion au CREAI Nouvelle-Aquitaine, qui nous a beaucoup intéressés et mobilisés cette année. Le montant de l'adhésion Gouvernance + se situera entre l'adhésion et la contribution volontaire. Elle s'adresse, comme son nom l'indique, à la fois aux sièges et aux directions des établissements. Outre les droits réservés aux adhérents (avec un tarif préférentiel pour les interventions du CREAI), cette adhésion optionnelle inclura une focale particulière sur la veille réglementaire, la compréhension de l'évolution du secteur (transformation de l'offre notamment), des espaces d'échange, d'analyse des pratiques ; mais aussi des formations spécifiques et gratuites. Elle permettra aux cadres dirigeants d'avoir un espace de dialogue et un « vivier » de ressources, dynamique et multiple ; où valoriser, compléter et confronter les expériences et les savoirs. Dans un contexte extrêmement mouvant, le collectif Gouvernance + sera un appui précieux pour chacun et pour tous, à la fois en tant que bénéficiaire et contributeur. Une proposition sera faite à tous les adhérents et contributeurs concernant cette option, pour le second semestre de cette année.

## ➤ AXE 3 - Poursuivre et renforcer nos outils de communication

- => Réactualiser nos supports de communication généraux
- => Présenter notre travail régulièrement aux adhérents
- => Construire des supports de communication ciblés en fonction des interlocuteurs
- => Développer le travail avec les écoles et centres de formation
- => Valoriser la production des chiffres clés du handicap

## ➤ AXE 4 - Actualiser notre projet

- => Construire une dynamique participative inédite
- => Définir et déployer les actions concrètes qui répondront aux axes stratégiques présentés sur ce support
- => Faire vivre un cadre stratégique à la fois souple et lisible pour laisser une réelle marge de contribution, à tous les acteurs du CREAI.

Dans le cadre de la célébration des 60 ans du CREAI Nouvelle-Aquitaine, nous avons présenté l'ensemble de ces axes qui mettent en perspective l'avenir du CREAI, après un temps de prise de recul sur notre histoire, savamment présenté par Thierry DIMBOUR. Ceci a permis de lancer la démarche et la réflexion, qui comme nous l'avons vu en introduction, vit désormais au sein même des démarches des salariés du CREAI qui seront le cœur de cette dynamique. Nous savons que la construction de ce nouveau projet, sera portée avec les qualités et l'engagement qui les caractérisent. Il convient de le souligner et de le saluer dans un contexte politique et économique particulièrement exigeant.

Pour conclure et mettre en perspective, il me semble important de dire quelques mots du séminaire de l'ANCREAI qui marque un tournant intéressant pour le CREAI Nouvelle-Aquitaine. En effet, construire notre dynamique régionale, dans un contexte fédéral national n'est pas toujours chose aisée. De fait, cela procède d'un ensemble objectivement complexe. Il convient donc de saluer l'initiative des instances nationales qui, à travers ce séminaire, ont su proposer des espaces de dialogues libres et constructifs, pour réfléchir aux améliorations possibles. Gageons que cela permettra plus de fluidité et de constructions communes, entre des dynamiques régionales qui sont à la fois intéressantes et hétérogènes. Nous savons que ces différences sont une richesse, pourvu qu'elles soient comprises et accueillies comme telles. C'est la philosophie avec laquelle nous entendons continuer à porter notre contribution au sein de l'association nationale.

Je vous remercie de votre attention

### III - Rapport d'activité

---

**Présenté par Monsieur Thierry DIMBOUR,  
Directeur du CREAI Nouvelle-Aquitaine**

Notre CREAI a fêté ses 60 ans en 2024. Cet anniversaire a permis de revenir sur l'histoire des CREAI et leurs liens avec les politiques publiques en faveur des personnes vulnérables.

Notre histoire s'est toujours écrit en concordance avec les grandes évolutions des secteurs de la santé, de la protection sociale et de l'accompagnements des plus fragiles (personnes handicapées, mineurs protégés, personnes dépendantes).

Dans une période de transformation accélérée de l'offre médico-sociale, les CREAI (et l'ANCREAI) sont de nouveau invités à évoluer, autant pour mieux assurer leur équilibre économique que pour repenser leur rôle et place au sein d'un écosystème en pleine mutation.

Ces réflexions, portées et soutenues au niveau national par l'ANCREAI, pourraient demain déboucher sur un nouveau statut pour les CREAI. L'IGAS, dans un récent rapport sur la TDO, propose que notre statut se rapproche de celui de service médico-social de type « centre de ressources » au titre du CASF. L'IGAS recommande également la signature d'une Convention de partenariat CNSA/ANAP/ANCREAI sur l'appui à la transformation.

Ce besoin de faire évoluer notre projet régional, au regard des transformations en cours de notre secteur et des nouvelles attentes à l'égard de notre association, a également été porté toute l'année 2024 par les administrateurs et les salariés du CREAI. Des propositions riches portées par notre secrétaire général concernent ainsi l'enrichissement de notre offre de service en direction des adhérents, l'évolution de nos instances associatives pour « muscler » la participation directe des personnes concernées, la mise en œuvre de nouvelles prestations, la refonte de nos outils de communication ...

Le pôle Etudes & Observation reste le premier secteur d'activité du CREAI (38 %). Il réalise encore cette année l'essentiel de son activité dans le cadre de la convention annuelle avec l'ARS. A noter cependant que plusieurs travaux d'étude importants ont été conduits pour le compte de l'ANCREAI, pour la DREETS et pour un Conseil Départemental et une DDETS.

Après une année 2023 exceptionnelle, et bien qu'en légère diminution, l'activité du pôle formation continue à être très dynamique (31%). A noter qu'en 2024, pour la première fois, une action de formation a été réalisée dans le cadre de la convention annuelle de l'ARS sur le thème « Droits et participation des adultes accompagnés en établissements et services » dans 6 départements de la région. Elle se poursuit en 2025 dans les 6 autres départements.

Concernant le pôle développement informatique, nous n'avons pas pu lancer de nouveau projet en 2024 : le développement prévu pour une troisième version de l'outil ARSENE a été reporté en 2025 et ALISEA peine à trouver son modèle économique. Les ressources internes en informatique ont cependant été mobilisées utilement pour créer, développer et mettre à disposition des outils informatiques « maison » : Evolutions de GALIC, l'application de gestion des inscriptions en ligne ; développement en mode agile et mise à disposition de l'équipe du logiciel OSACA (Outil de Suivi d'Activité du CREAI Nouvelle-Aquitaine). La validation de la pertinence de cet outil partagé permettra la mise en place prochaine du forfait jours.

Côté animation, le CREAI a organisé deux journées régionales en fin d'année qui ont rassemblées près de 400 personnes au total. Les journées sont « indispensables » et importantes pour rendre visible l'action du CREAI et mais aussi primordiales sur le plan financier.

En conclusion, l'année 2024 apparaît comme une année de bilan et de transition : Bilan de 60 années de fonctionnement et transition vers un nouveau projet associatif.

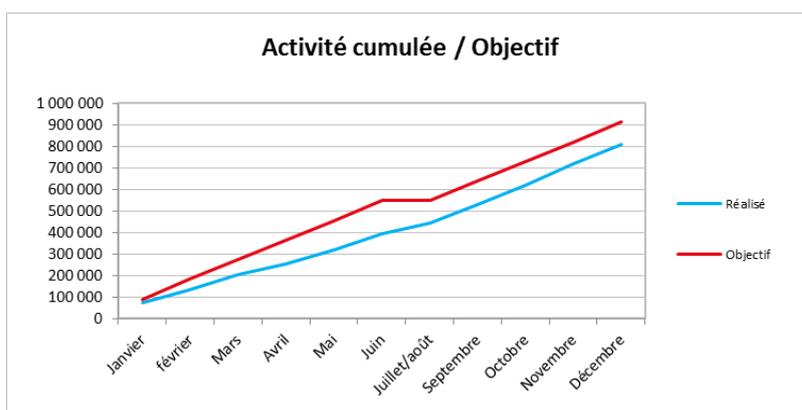
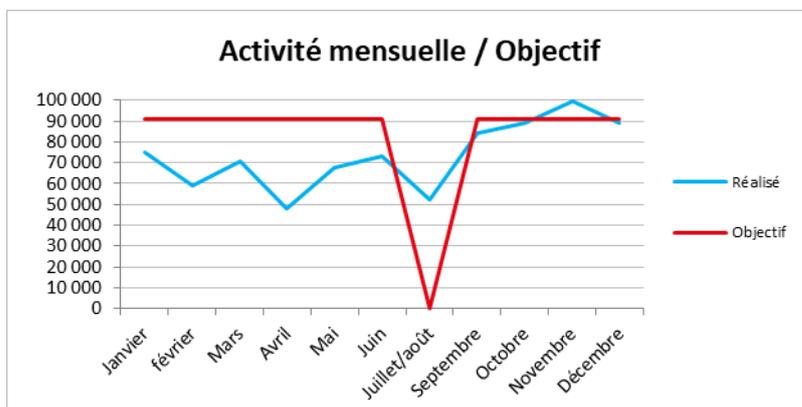
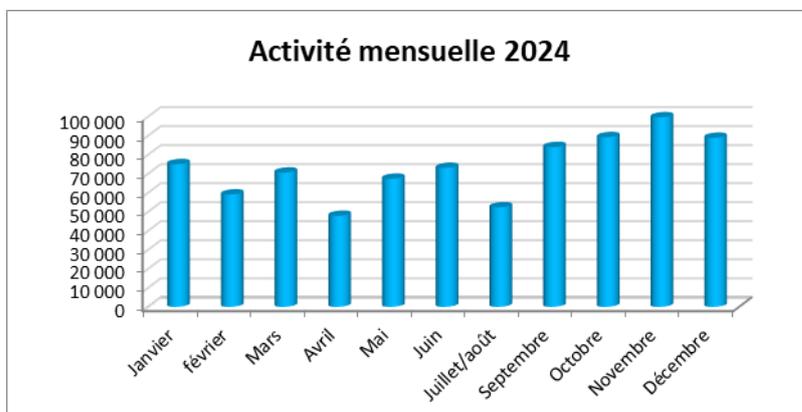
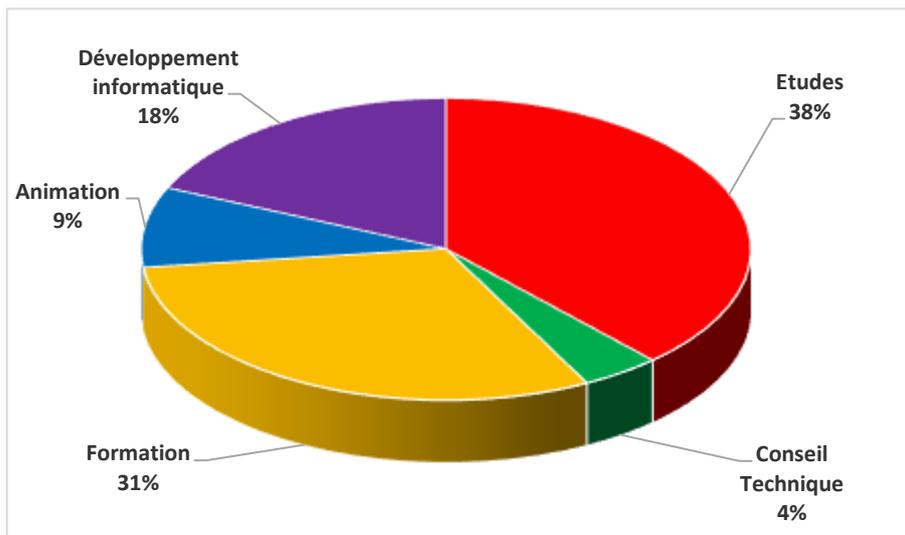
L'expérimentation signée en fin d'année avec la Collectivité Territoriale de Guyane devrait permettre de valider les investissements réalisés dans le logiciel ALISEA et, espérons-le, de soutenir le déploiement de notre solution dans de nouveaux territoires et en direction de nouveaux acteurs.

L'observatoire régional du handicap (Handidonnées) continuera à être la vitrine de notre activité d'observation régionale en intégrant de nouveaux dispositifs et en s'enrichissant de nouveaux indicateurs régionaux et départementaux.

En complément du déploiement prévu de communautés de pratiques autour des TND en prolongement du projet START, le CREAI devrait par ailleurs être fortement mobilisé en soutien de l'ARS pour accompagner la transformation de l'offre dans le cadre du Fonds National mis en place par la CNSA.

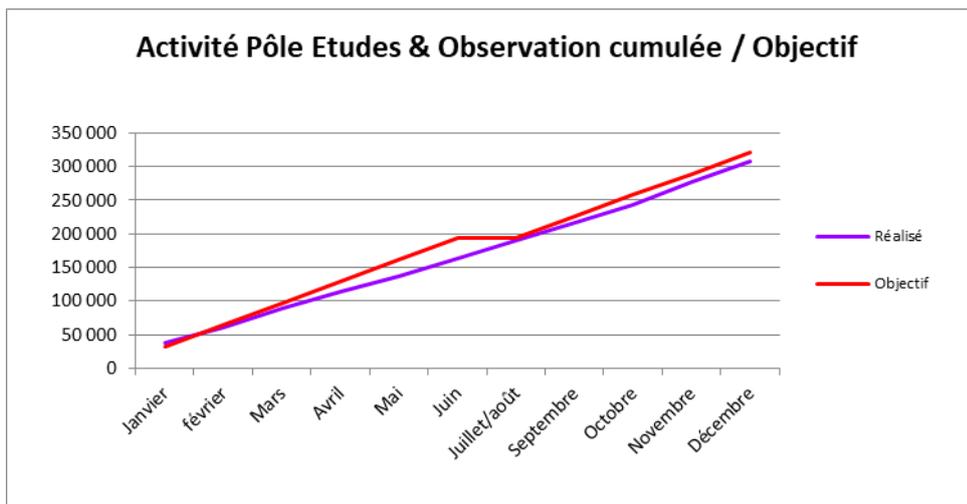
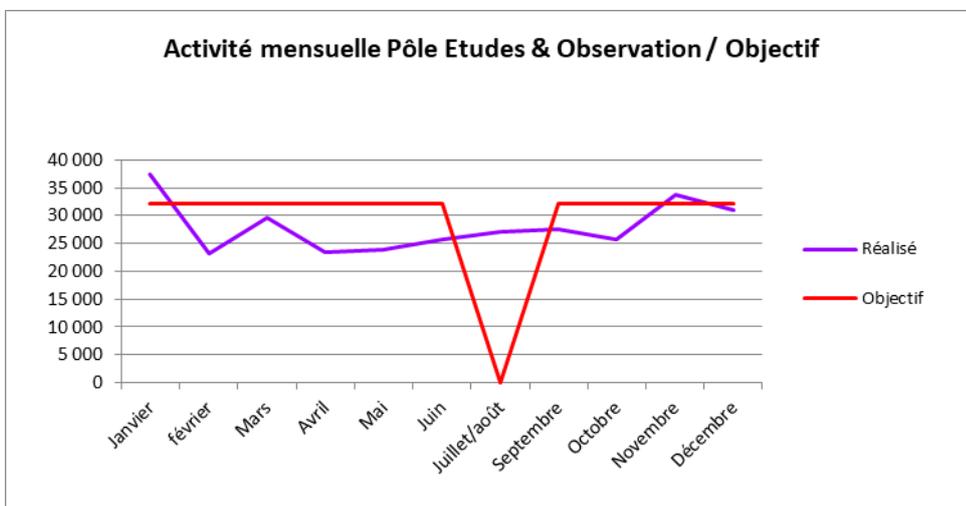
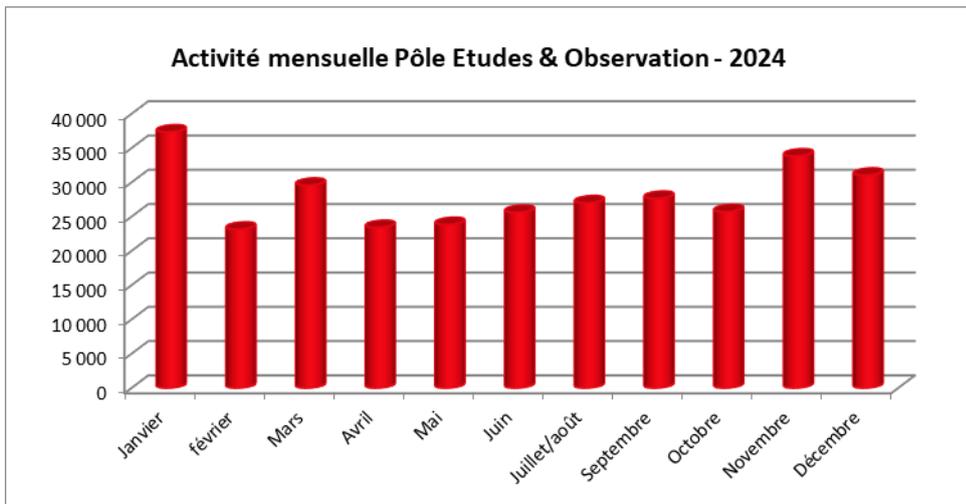
## L'activité du CREAI Nouvelle-Aquitaine en 2024 en quelques chiffres

12



Mois	% / Objectif annuel
Janvier	8,23
Février	14,70
Mars	22,44
Avril	27,69
Mai	35,08
Juin	43,09
Juillet/août	48,83
Septembre	58,04
Octobre	67,82
Novembre	78,75
Décembre	88,50

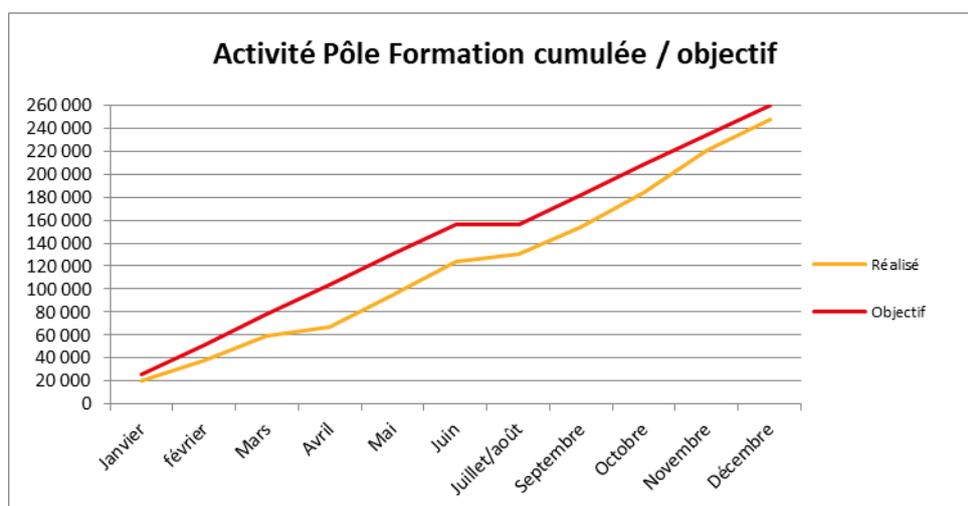
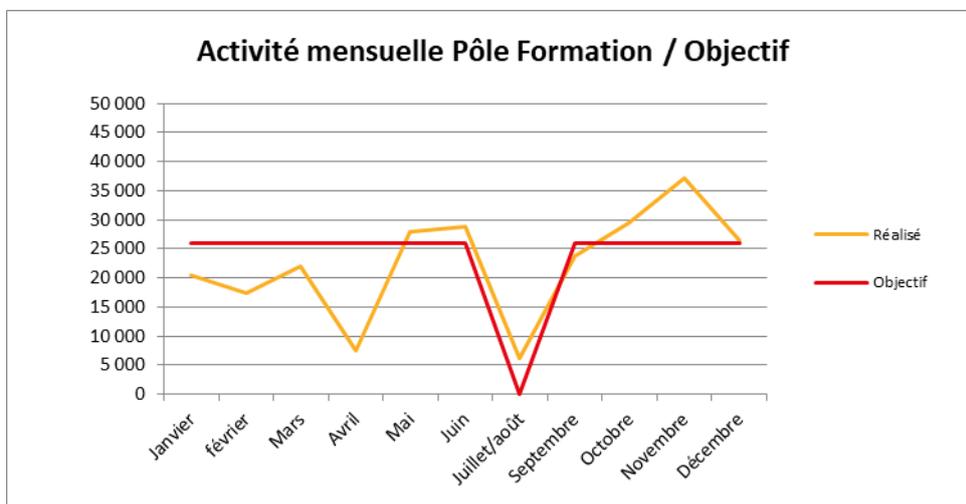
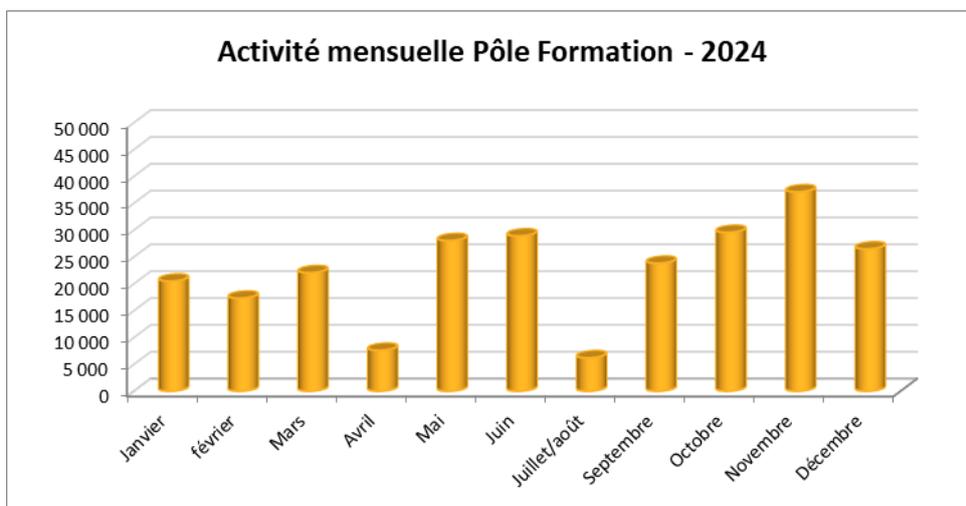
## L'activité du Pôle « Etudes & Observation » en 2024 en quelques chiffres...



	% / Objectif annuel
Janvier	11,59
Février	18,78
Mars	27,96
Avril	35,24
Mai	42,64
Juin	50,59
Juillet/août	58,97
Septembre	67,56
Octobre	75,55
Novembre	86,05
Décembre	95,69

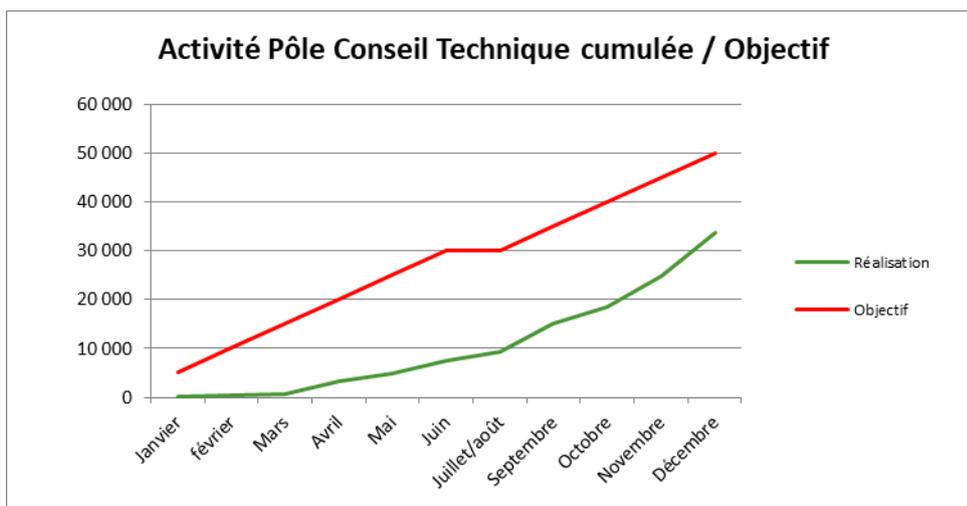
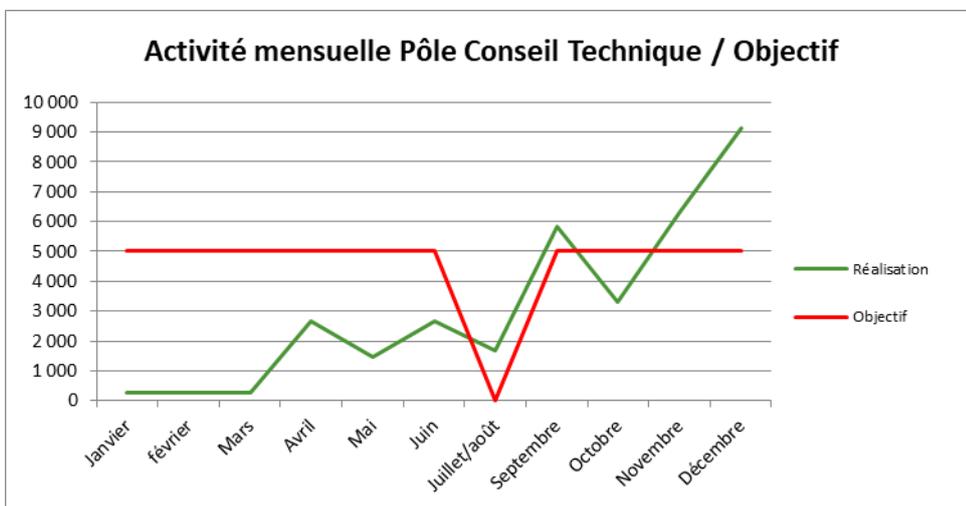
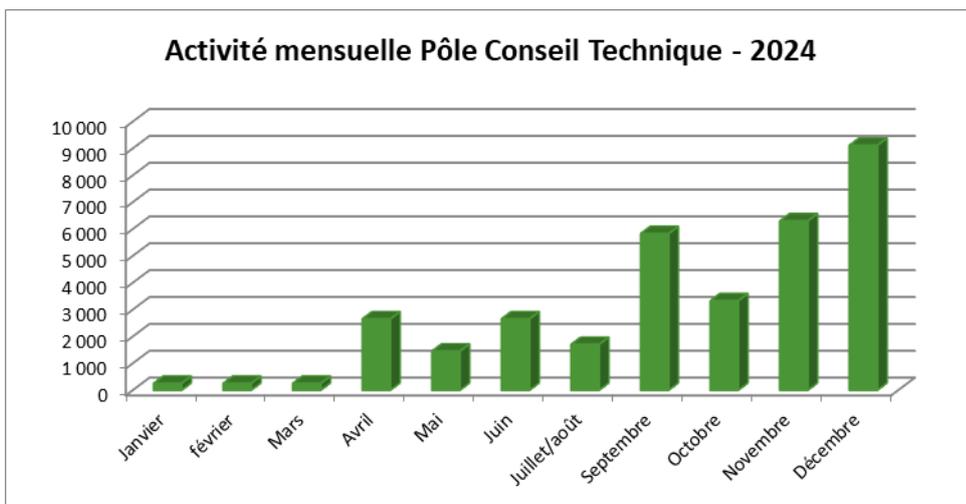
## L'activité du Pôle « Formation » en 2024 en quelques chiffres...

14



	% / Objectif annuel
Janvier	7,88
Février	14,53
Mars	23,01
Avril	25,93
Mai	36,71
Juin	47,82
Juillet/août	50,21
Septembre	59,36
Octobre	70,73
Novembre	85,00
Décembre	95,18

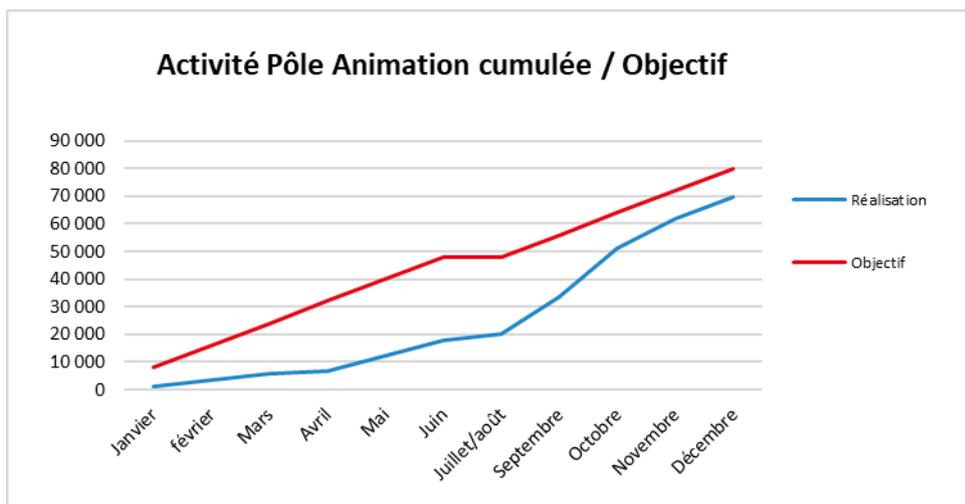
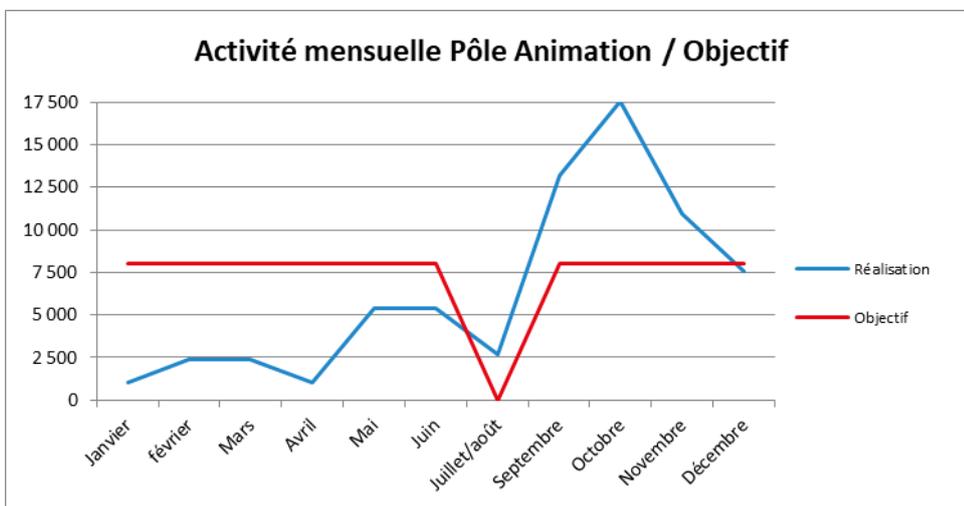
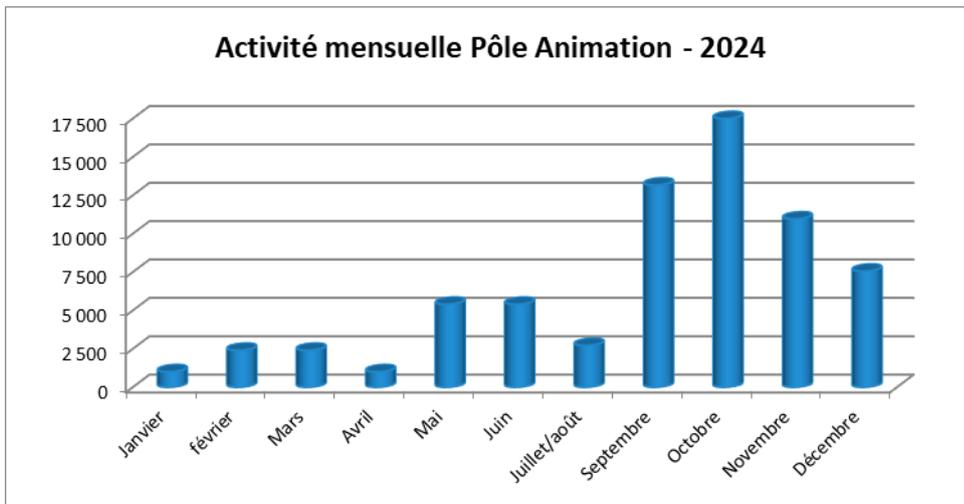
## L'activité du Pôle « Conseil Technique » en 2024 en quelques chiffres...



	% / Objectif annuel
Janvier	0,50
Février	1,00
Mars	1,50
Avril	6,80
Mai	9,70
Juin	15,00
Juillet/août	18,40
Septembre	30,05
Octobre	36,70
Novembre	49,30
Décembre	67,52

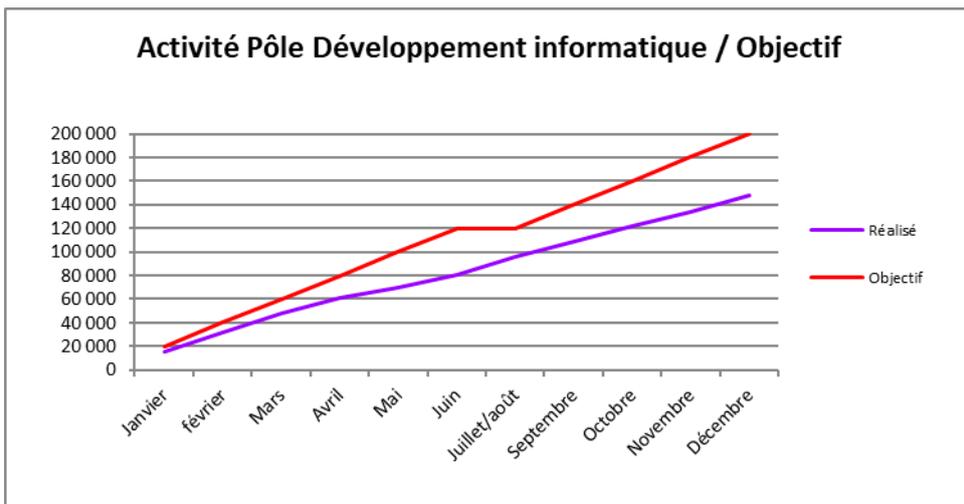
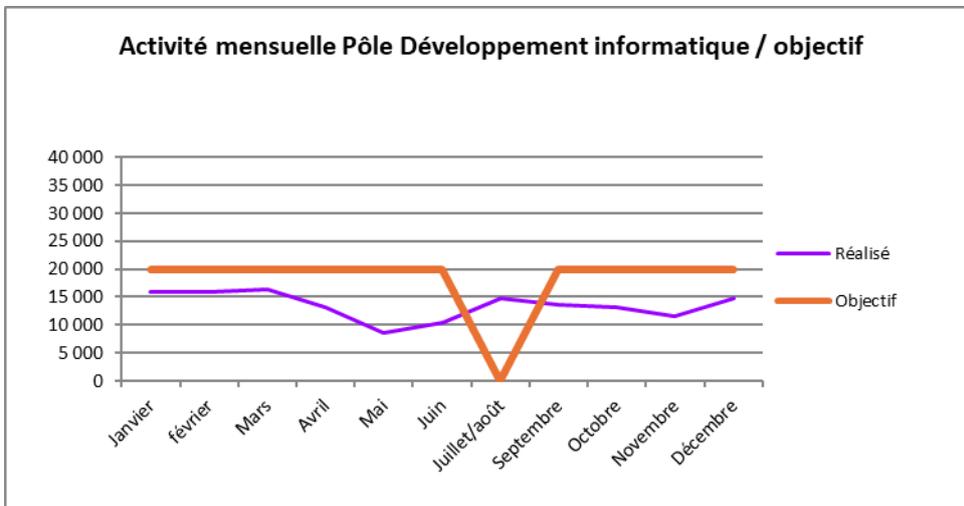
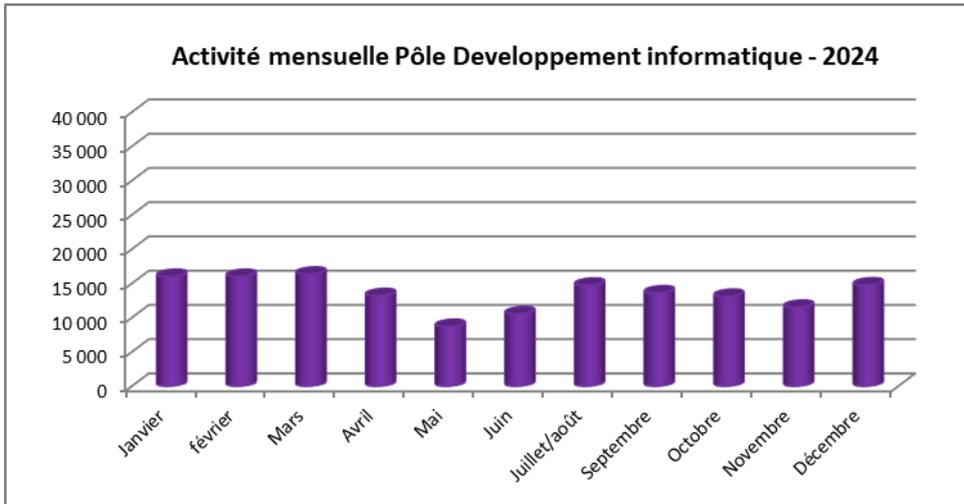
## L'activité du Pôle « Animation / Journées d'études et de formation » en 2024 en quelques chiffres...

16



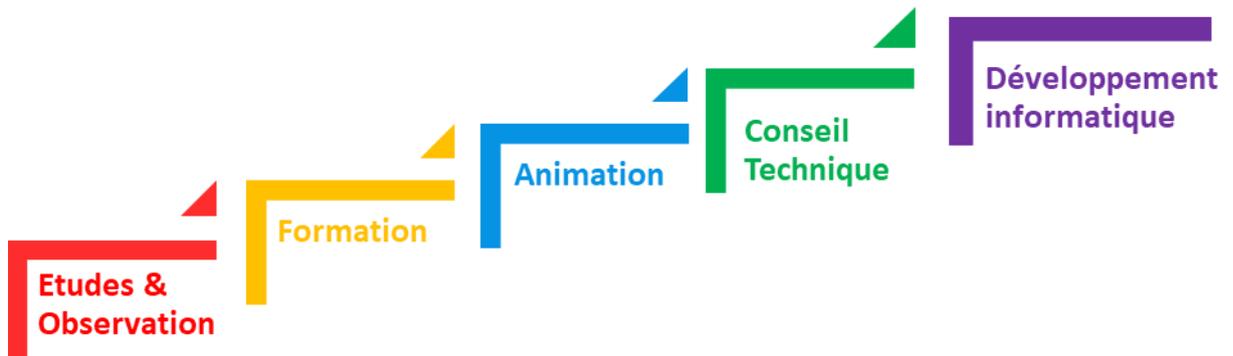
	% / Objectif annuel
Janvier	1,25
Février	4,25
Mars	7,25
Avril	8,50
Mai	15,25
Juin	22,00
Juillet/août	25,39
Septembre	41,85
Octobre	63,81
Novembre	77,51
Décembre	86,95

## L'activité du Pôle « Développement informatique » en 2024 en quelques chiffres...



	% / Objectif annuel
Janvier	7,99
Février	15,98
Mars	24,14
Avril	30,73
Mai	35,06
Juin	40,32
Juillet/août	47,67
Septembre	54,46
Octobre	61,00
Novembre	66,73
Décembre	74,10





Le CREAI Nouvelle-Aquitaine répartit son activité selon 5 pôles :

- Etudes & observation
- Formation
- Animation & Journées d'études et de formation
- Conseil Technique
- Développement informatique

L'activité se décline en 5 thèmes :

- **Handicap**
- **Personnes âgées-en perte d'autonomie**
- **Protection de l'enfance**
- **Inclusion sociale**
- **Qualité innovation / Soutien aux acteurs**

## 1. Etudes & Observation

Les études réalisées par le CREAI Nouvelle-Aquitaine sont disponibles sur le site internet du CREAI (<https://creai-nouvelleaquitaine.org/observatoire-etudes/>) après avoir obtenu la validation du commanditaire, elles sont indiquées par ce symbole.



### 1.1 Les études réalisées dans le cadre de la convention ARS reproductibles chaque année

#### ➤ Handidonnées : panorama des données du handicap en Nouvelle-Aquitaine

Handidonnées est un site coconstruit par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le CREAI Nouvelle-Aquitaine ayant pour objectif de mettre à disposition un ensemble d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et l'offre d'accompagnement régionale. Ce travail initié en 2016 continue avec la mise à jour des données déjà en ligne et l'alimentation du site (introduction de nouvelles données ou création de nouvelles entrées sur le site...)

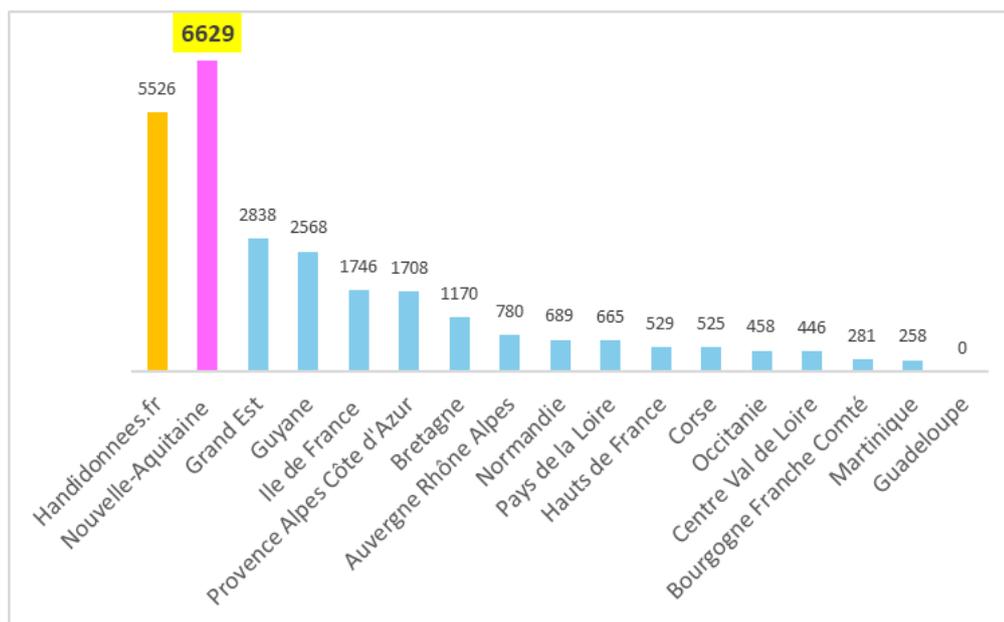
En 2024,

- ✓ **Mise à jour** de l'ensemble des données en ligne
- ✓ **Introduction de nouveaux indicateurs** :
  - issus des rapports d'activités des nouveaux dispositifs régionaux : Communautés 360, ERHR, CRA...
  - places installées en accueil de jour et en accueil temporaire dans les ESMS handicap
  - Emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises adaptées et les 3 fonctions publiques
  - Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap par les missions locales
  - Les personnes handicapées vieillissantes
- ✓ Le CREAI Nouvelle-Aquitaine a assuré **l'hébergement, la sécurisation des données** de la plateforme et le traitement des données actualisées publiées sur le site.
- ✓ **Présentation de Handidonnées** aux référents handicap des missions locales (France entière) en visioconférence le 12 novembre 2024.

🔗 <https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/>

*Réalisation* : Bénédicte Marabet, Antoine Lotz, Thierry Dimbour

Nombre de visites sur handidonnees.fr en 2024



## Récapitulatif des mises à jour réalisées sur le site régional en 2024

- 20/11/2024 : **Mise à jour de la page** : PCO - Plateformes d'orientation et de coordination - (2023)
- 14/11/2024 : **Mise à jour de la page** : Jeunes adultes sous amendement Creton - (2024)
- 20/10/2024 : **Mise à jour de la page** : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation - (2023)
- 25/09/2024 : **Nouvelle page** : Les jeunes en situation de handicap accompagnés par les missions locales - (2021, 2022, 2023)
- 04/09/2024 : **Mise à jour de la page** : Offre en CAMSP et CMPP - (2015, 2014, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022)
- 03/09/2024 : **Nouvelle page** : Offre en CAMSP et CMPP - (2023)
- 28/08/2024 : **Mise à jour de la page** : Activité des CRA – Centre de Ressources Autisme - (2023)
- 21/08/2024 : **Mise à jour de la page** : Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées - (2023)
- 16/07/2024 : **Mise à jour de la page** : DAPV - Dispositifs Assistance au Projet de Vie - facilitateurs de choix de vie - (2023)
- 06/06/2024 : **Mise à jour de la page** : Milieu ordinaire : Dispositifs Emploi Accompagné - (2023)
- 06/06/2024 : **Mise à jour de la source** : RIM-P (2023)
- 04/06/2024 : **Nouvelle source** : Accueil de jour et temporaire (FINESS) (2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023)
- 26/05/2024 : **Nouvelle page** : Milieu ordinaire : Entreprises Adaptées (EA) - (2022)
- 26/05/2024 : **Mise à jour de la page** : Unités d'enseignement, unités autisme et DAR - (2023)
- 16/05/2024 : **Mise à jour de la page** : Activité MDPH - (2022)
- 16/05/2024 : **Nouvelle page** : Milieu Ordinaire : L'emploi des TH dans les 3 fonctions publiques - (2019, 2020, 2021, 2022)
- 16/05/2024 : **Mise à jour de la page** : ERHR - Equipes Relais Handicaps Rares - (2023)
- 15/05/2024 : **Nouvelle page** : Les personnes en situation de handicap vieillissantes (âgées de 50 ans et plus) - (2022)
- 28/03/2024 : **Mise à jour de la page** : GEM - Groupes d'Entraide Mutuelle - (2023)
- 27/03/2024 : **Mise à jour de la page** : Les adultes recevant l'AAH - (2023)
- 21/03/2024 : **Mise à jour de la page** : Les personnes allocataires de la PCH ou de l'ACTP - (2022)
- 20/03/2024 : **Nouvelle page** : Activité des CRA – Centre de Ressources Autisme - (2022)
- 13/03/2024 : **Mise à jour de la page** : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation - (2022)
- 27/02/2024 : **Mise à jour de la page** : Les enfants et adolescents recevant l'AEEH - (2023)
- 31/01/2024 : **Mise à jour de la page** : Population - (2024)
- 16/01/2024 : **Mise à jour de la page** : Offre spécifique de scolarisation de l'Education nationale - (2024)
- 12/01/2024 : **Mise à jour de la source** : FINESS (2023)
- 07/01/2024 : **Mise à jour de la source** : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (2022)
- 04/01/2024 : **Nouvelle page** : ERHR - Equipes Relais Handicaps Rares - (2022)
- 03/01/2024 : **Nouvelle page** : Les Communautés 360 - (2022)

### ➤ Les indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap

La CNSA a défini 23 indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap, en lien avec la Stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale qui vise « le développement quantitatif de l'offre et sa transformation pour favoriser son évolution qualitative et sa restructuration ».

Parmi ces 23 indicateurs, 3 sont prioritaires :

- Le nombre de personnes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton,
- Le taux de scolarisation des enfants handicapés,
- La part des services dans l'offre médico-sociale.

Depuis 2020, le CREAI suit annuellement l'évolution de ces indicateurs à travers de la production de ces notes de synthèse régionale avec une approche départementale. Certains éléments sont valorisés sur Handidonnées (depuis 2022, la note sur le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap ne peut plus être réalisée faute d'accès aux données d'enquêtes de l'Education nationale).

Autres notes réalisées en 2024 :

- Les unités de scolarisation externalisées et internes pour les élèves en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine ;
- La scolarisation des enfants en situation de handicap accompagnés par un ESMS en Nouvelle-Aquitaine – Année scolaire 2023-2024 ;
- Les personnes en situation de handicap vieillissantes en Nouvelle-Aquitaine avec un essai de quantification et de repérage selon le cadre vie (à domicile, en établissements pour adultes handicapés, en établissement pour personnes âgées...).

Réalisation : *Bénédicte Marabet*





### ➤ **Les chiffres clés handicap dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine**

Depuis 2020, les fiches départementales Chiffres-clés du handicap en Nouvelle-Aquitaine mettent à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social, les données disponibles les plus récentes autour de plusieurs indicateurs relatifs au handicap.

Ces fiches départementales sont élaborées principalement à partir d'indicateurs présentés sur le site <https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/> et sont actualisées tous les ans.

Elles sont organisées autour de 4 grandes thématiques :

- Les allocations : AEEH, AAH et PCH,
- La scolarisation, la formation professionnelle et l'emploi,
- L'offre médico-sociale,
- Les publics spécifiques : les enfants accompagnés par un ESMS ayant une mesure de protection de l'ASE, les jeunes adultes relevant de l'amendement Creton, les personnes handicapées vieillissantes.

La vocation de ces Chiffres-clés est de rendre visibles des données concernant les publics en situation de handicap, de les comparer à divers échelons territoriaux (département, région, France) pour mettre en évidence des points de convergence ou de divergence et susciter des interrogations.

*Réalisation : Bénédicte Marabet*

### ➤ **L'activité des MDPH de Nouvelle-Aquitaine**

Depuis 2017, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de rendre visible au niveau régional les données d'activité des 12 MDPH de la région. Pour conduire ce travail, plusieurs sources sont mobilisées :

- Les rapports d'activité normalisés des MDPH centralisés chaque année par la CNSA,
- Les synthèses de la campagne annuelle des MDPH centralisées également par la CNSA,
- Le Baromètre des MDPH.

L'objectif est de faire un état des lieux des indicateurs faisant l'objet d'une observation partagée dans les 12 MDPH de la région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2023, la valorisation de ces données se fait sous forme de fiches départementales Chiffres-clés des MDPH.

Une rencontre annuelle MDPH/ARS/CREAI a été organisée le 28 novembre 2024 pour présenter ces données et débattre des sujets impliquant les MDPH : jeunes adultes relevant de l'amendement Creton, EMAS, PCPE, etc.

*Réalisation : Lucie Bordeau, Bénédicte Marabet*

### ➤ **PCPE : analyse des rapports annuels harmonisés d'activité 2023**

Depuis 2021, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en place une politique de suivi de l'activité des PCPE. Un groupe de travail PCPE/ARS/CREAI a permis d'élaborer un rapport d'activité harmonisé au niveau régional pour les PCPE. Le CREAI produit chaque année une analyse de ces rapports harmonisés. L'objectif est de disposer d'un état des lieux annuel de l'activité des PCPE, des personnes accompagnées et de leur parcours et des partenariats mis en place.

*Réalisation : Patricia Fiacre, Bénédicte Marabet*

### ➤ **UEMA-UEEA-DAR : analyse de l'activité au cours de l'année scolaire 2023-2024**

Depuis 2021, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié au CREAI la réalisation d'une étude annuelle (sur l'année scolaire) afin de disposer d'une vision objective de l'activité des UEMA en Nouvelle-Aquitaine, de leur conformité à leur cahier des charges, du parcours des enfants accompagnés.

En 2022, les UEEA ont été intégrées à cette enquête annuelle, puis en 2023 les DAR.

Cet état des lieux annuel permet une meilleure connaissance du dispositif UEMA-UEEA-DAR en Nouvelle-Aquitaine et un pilotage concerté ARS-Education nationale.

Le CREAI remet également à l'ARS un tableau détaillé à usage interne de la déclinaison de certains indicateurs par UEMA /UEEA / DAR.

*Réalisation : Bénédicte Marabet*



➤ **EMAS : analyse de l'activité au cours de l'année scolaire 2023-2024**

Depuis 2021, l'ARS, en tant que pilote des EMAS, équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, a souhaité qu'un état des lieux de leur activité soit réalisé à l'issue de chaque année scolaire. Cet état des lieux a pour objectif d'apporter des éléments de connaissance sur les modalités de saisine des équipes et les demandes d'intervention, la nature des interventions effectuées et les partenariats mis en œuvre.

Au fil des ans, la trame du rapport d'activité harmonisée fait l'objet d'ajustements pour mieux prendre en compte les spécificités des EMAS. Une nomenclature plus précise de leurs interventions a notamment été construite grâce à une journée d'échanges de pratiques en 2023.

*Réalisation : Bénédicte Marabet, Lucie Bordeau*

➤ **Les travaux réalisés pour le compte de la DREETS <sup>2</sup>**

✓ **Observatoire de la Protection juridique en Nouvelle-Aquitaine : publics, professionnels, mesures - Tableau de bord 2024**

Depuis 2016, la DREETS (ex DRDJSCS) Nouvelle-Aquitaine a mis en place un observatoire régional de la protection juridique avec l'appui du CREAI Nouvelle-Aquitaine.

Cet observatoire se donne un programme de travail annuel avec, en premier lieu, la production de tableaux de bord sous forme d'un rapport présentant des indicateurs avec leurs déclinaisons départementales, régionale et nationale (quand les données sont accessibles) et mettant en évidence les faits majeurs et les évolutions.

Les indicateurs s'articulent autour de 3 grands champs :

- Les publics vulnérables, ayant une plus forte probabilité de bénéficier d'une mesure de protection ;
- L'offre en matière de mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) : services mandataires, mandataires individuels et préposés d'établissement et les délégués aux prestations sociales ;
- Les personnes protégées et les mesures de protection judiciaires ou administratives mises en œuvre.

*Réalisation : Bénédicte Marabet, Nadia Ecalle*

✓ **L'activité des services mandataires contribuant à l'ISTF, information et soutien aux tuteurs familiaux, en Nouvelle-Aquitaine en 2023**

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a réaffirmé le principe de priorité familiale. Afin de rendre effective cette priorité les tuteurs familiaux doivent pouvoir bénéficier, à leur demande, d'une information ou d'une aide pour exercer le mandat de protection qui leur est confié grâce aux services d'information et au soutien des tuteurs familiaux (ISTF), une synthèse annuelle de l'activité de ces services en Nouvelle-Aquitaine est réalisée.

*Réalisation : Bénédicte Marabet*

✓ **Les préposés d'établissement en Nouvelle-Aquitaine, Activité et perspectives de développement**

Le Juge des contentieux de la protection, qui décide de la mise en place d'une mesure de protection des majeurs, peut l'attribuer soit à un membre de la famille, soit à un professionnel. Trois types d'offre professionnelle existent : les services mandataires, les mandataires individuels et les préposés d'établissement. Toutefois, tous les établissements de santé et médico-sociaux soumis à l'obligation de nommer un préposé ne le font pas alors que les plus-values à la présence d'un préposé sont nombreuses. Dans ce contexte, la DREETS a demandé au CREAI de conduire une étude régionale pour faire le point sur cette question en lien avec la fiche-action 1.2.4 « Soutenir le développement des préposés d'établissement » du schéma régional MJPM-DPF 2020-2024 Nouvelle-Aquitaine.

*Réalisation : Bénédicte Marabet*

<sup>2</sup> L'instruction DGCS-CNSA de financement des CREAI stipule que 40% de la part DGCS de la subvention annuelle doit revenir à la DREETS de la région concernée.

## 1.2 Les études terminées en 2024

### ⇒ Travaux réalisés dans le cadre de la convention ARS



24

#### ➤ **Plan de transformation des ESAT et Parcours professionnels des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine**

En 2022, un Plan national de transformation des ESAT (circulaire du 11 mai 2022 et décret du 13 décembre 2022) a été lancé. Dans ce contexte, l'ARS a demandé au CREAMI de l'accompagner dans la réalisation d'un diagnostic partagé régional sur la transformation de l'offre en ESAT et des adaptations mises en œuvre afin :

- D'avoir une meilleure visibilité de l'activité des ESAT et des flux et trajectoires des travailleurs handicapés,
- D'améliorer le parcours professionnel des personnes en situation de handicap.

*Réalisation : Sarah Dujonquoy, Patricia Fiacre, Elisabeth Laplagne, Agathe Soubie*

#### ➤ **La participation des personnes accompagnées au sein des ESMS secteur Handicap en Nouvelle-Aquitaine – Etat des lieux et expériences inspirantes**

Dans un contexte législatif et réglementaire fort défini par la loi socle du 2 janvier 2002, renforcé par le nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS publié en mars 2022 ainsi que le nouveau décret sur les CVS n° 2022-688 du 25 avril 2022 qui vise à renforcer le rôle des CVS et la participation plus globale des personnes accompagnées et leurs proches, l'ARS a sollicité le CREAMI pour réaliser un état des lieux de la participation des personnes en situation de handicap au sein des ESMS dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine.

L'étude conduite doit permettre d'interroger les établissements médico-sociaux et leurs organismes gestionnaires ainsi que les élus aux CVS sur la place que les ESMS laissent aux personnes accompagnées que ce soit :

- pour participer à leur représentation collective au sein de la structure, particulièrement en CVS,
- pour participer à la définition de leurs activités quotidiennes, ainsi que leurs projets et parcours de vie personnalisés,
- pour participer à la gouvernance de l'établissement ou du service dans lequel elles sont accueillies.

*Réalisation : Lucie Bordeaux, Agathe Soubie, Patricia Fiacre*

#### ➤ **Expérimentation de mesure de l'activité en DITEP**

La majeure partie des ITEP de Nouvelle-Aquitaine sont déjà transformés en DITEP ou en cours de transformation. Le besoin de mieux décrire l'action de ces dispositifs dans les parcours des jeunes (en file active mais aussi en dehors) et leur fonction appui-ressources est apparu. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a donc souhaité participer à une expérimentation nationale portée par l'AIRE qui a déjà démarré dans d'autres régions, avec un outil qui a fait ses preuves, pour rendre compte de la logique de travail en dispositif en train de déployer. L'animation et le suivi de cette expérimentation a été confiée au CREAMI. Elle a commencé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 s'est poursuivie tout au long de 2024.

*Réalisation : Bénédicte Marabet, Nadia Ecalle*

#### ➤ **Elaboration d'un rapport d'activité harmonisé pour les DITEP**

Objectif : Rendre visible l'activité des DITEP/ITEP et les doter d'un outil commun pour le recueil des indicateurs de suivi d'activité et de connaissance du public.

Méthode : Collecte des grilles déjà existantes via les réseaux AIRE et ANCREAI, construction d'une première proposition en sélectionnant les indicateurs les plus pertinents, mise en place d'un groupe de travail avec des directeurs de DITEP ayant pour objectif de produire et finaliser la trame du rapport d'activité harmonisé.

Résultat : Finalisation de la maquette validée par les DITEP de Nouvelle-Aquitaine. Ce RAH sera testé en 2025 pour l'activité 2024 par les DITEP volontaires.

*Réalisation : Bénédicte Marabet*

### ➤ **Accompagnement de l'ARS sur des enjeux stratégiques**

Accompagner les besoins d'appui méthodologiques et techniques de l'ARS dans la mise en œuvre selon les besoins :

- Repérage d'indicateurs dans le cadre de la circulaire 50 000 nouvelles solutions
- Note sur les DAR pour le Directeur Général dans le cadre de l'ouverture d'une journée sur les DAR
- Elaboration, présentation et diffusion d'un « portrait handicap 33 » aux acteurs (CRSA, CDCA)
- Participation aux Comités territoriaux « 50K solutions » lancés par la CNH 2023
- Analyse des rapports d'activité des PCO
- Présentation de données sur les jeunes relevant de l'amendement Creton – réunion réseau référents handicap DD

*Réalisation : Bénédicte Marabet, Thierry Dimbour*

### ⇒ **les travaux réalisés pour le compte de la DREETS (hors convention ARS)**

#### ➤ **L'emploi des seniors dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées en Nouvelle-Aquitaine**

La DREETS Nouvelle-Aquitaine a sollicité le CREA I pour une étude qualitative sur l'emploi des salariés seniors dans le champ de l'accompagnement des personnes âgées en établissements (EHPAD et résidences autonomie) dans 3 départements représentatifs de la diversité des contextes en Nouvelle-Aquitaine : la Gironde, les Deux-Sèvres et la Corrèze.

- Questionnaire auprès des gestionnaires d'établissements (direction, service ressources humaines)
- Entretiens collectifs auprès de salariés seniors

*Réalisation : Agathe Soubie*



### ⇒ **les travaux réalisés pour le compte de l'ANCREAI**

#### ➤ **Etude relative à la population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions (étude confiée par la DGCS à l'ANCREAI)**

L'étude a pour objectif de :

- Analyser l'évolution des profils décrits au cours des dernières années en comparaison avec l'étude conduite par l'ANCREAI en 2015-2017
- Mieux identifier la variété des situations de vie que recouvrent les différentes mesures de protection
- Mieux comprendre comment ces mesures s'inscrivent dans le parcours de vie des majeurs protégés
- Mieux identifier la palette des pratiques d'accompagnement mises en œuvre par les différents mandataires judiciaires

L'ANCREAI pilote l'étude avec l'appui de plusieurs CREA I dont le CREA I Nouvelle-Aquitaine qui a apporté son concours à l'enquête par questionnaire (échantillonnage et analyse des résultats) et qui a conduit 5 entretiens avec des proches aidants et des professionnels.

*Réalisation : Agathe Soubie, Bénédicte Marabet*

### ⇒ **les travaux réalisés pour le compte d'autres commanditaires**

#### ➤ **Diagnostic territorial et évaluation du précédent Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Dordogne 2018-2023**

La DDETSPP Dordogne a sollicité le CREA I pour un accompagnement autour de son PDAHLPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) qui arrive à échéance dans ce département.

Cet accompagnement comporte 3 volets :

- L'évaluation du PDALHPD 2018-2023 2023 (via enquête + animation de réunions de concertation par arrondissement)
- L'élaboration d'un diagnostic territorial partagé
- La réalisation d'une étude d'opportunité concernant les perspectives de fusion du PDALHPD avec le PDH (plan départemental de l'habitat).

*Réalisation : Sarah Dujoncqoy, Elisabeth Laplagne, Agathe Soubie, Patricia Fiacre, Bénédicte Marabet*

### ➤ **Ecriture du futur Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Dordogne 2025-2030**

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine s'est proposé de poursuivre le travail initié avec la DDETSPP en accompagnant le Conseil Départemental de la Dordogne à l'élaboration du nouveau PDALHPD 2025-2030.

Cet accompagnement s'est organisé de la manière suivante :

- Définition des pistes d'action du futur PDALHPD en accord avec la Loi (réunion de lancement DDETSPP, Conseil Départemental et CREAI, webinar de lancement avec les partenaires, journée d'ateliers à Périgueux)
- Ecriture du futur PDALHPD (dont fiches actions) + formalisation d'un kit de présentation (powerpoint de présentation + plaquette 4 volets)
- Présentation pour validation du PDALHPD 2025-2030 en COREP

*Réalisation : Sarah Dujoncuoy, Elisabeth Laplagne, Agathe Soubie, Bénédicte Marabet*

### ⇒ **Travaux réalisés pour le compte de l'ARS Martinique**

#### ➤ **Handidonnées Martinique**

Dans le cadre du plan de rattrapage handicap en direction des régions ultramarines, le CREAI Nouvelle-Aquitaine avait été sollicité en 2022 par le pôle d'appui aux ARS ultramarines pour produire un certain nombre de données sur l'offre en direction des personnes handicapées dans les DROM. Sur la base des sites Handidonnées développés en Guyane et Réunion, nous avons pu faire remonter au Secrétariat Général des Ministères chargés des affaires sociales des panoramas de données régionaux. L'ARS Martinique nous avait sollicité pour les aider à faire remonter les données attendues, notamment en termes de taux d'équipement. A l'issue de cette sollicitation l'ARS Martinique nous a commandé la création, le développement et l'actualisation de leur site dans le cadre d'une convention pluriannuelle sur 3 ans <https://martinique.handidonnees.fr/>

Au cours de l'année 2024, le CREAI Nouvelle-Aquitaine a procédé aux actualisations prévues du site martiniquais en lien avec le nouveau CREAI Martinique dont l'association a été créée en 2024.

*Réalisation : Thierry Dimbour, Bénédicte Marabet, Antoine Lotz*

## 1.3 Etudes débutées en 2024

### ⇒ **Travaux réalisés dans le cadre de la convention ARS**

#### ➤ **Accompagnement des personnes en situation de handicap confrontées à des addictions**

Les ESMS accompagnant des personnes en situation de handicap peuvent se retrouver en difficulté pour apporter des réponses aux personnes confrontées à des addictions ou à des mésusages et pour les orienter vers un interlocuteur adapté. Pour une meilleure prise en compte de cette problématique, en janvier 2023, la HAS a produit une recommandation de bonnes pratiques : Prévention des addictions et réduction des risques et des dommages dans les ESMS, secteur handicap.

Dans ce contexte, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité un diagnostic partagé des besoins et des ressources des ESMS handicap soit établi afin :

- de mesurer l'existence de ce phénomène d'addictions parmi les personnes accompagnées et de décrire le profil des personnes concernées ;
- d'identifier les actions mises en place par les ESMS accompagnant ces personnes sur 3 niveaux : prévention, repérage, accompagnement et notamment les actions jugées « inspirantes » et pouvant être dupliquées ;
- d'identifier les difficultés rencontrées pour trouver des réponses adaptées.

Une enquête par questionnaire adressée aux ESMS handicap enfants et adultes (plus de 1000) a obtenu un taux de réponse de 48%. Une analyse des résultats et des investigations complémentaires sont en cours (Fin de l'étude prévue en juin 2025).

*Réalisation : Bénédicte Marabet, Lucie Bordeau*

## ⇒ Travaux réalisés pour le compte de la DREETS

### ➤ Réactualisation du schéma régional MJPM/DPF

Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de Nouvelle-Aquitaine 2020-2024 est arrivé à son terme en fin d'année 2024. Dans ce contexte, la DREETS Nouvelle-Aquitaine a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires à sa réactualisation et a demandé au CREAI de l'accompagner dans cette démarche.

Un état des lieux a été réalisé à partir des indicateurs suivis dans le cadre des Tableaux de bord de la Protection juridique en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs les acteurs du champ ont été invités à identifier et faire remonter les problématiques qu'ils jugent majeures sur leur territoire et qu'ils souhaiteraient voir mises à l'ordre du jour des travaux du schéma autour de :

- Adéquation de l'offre MJPM avec les besoins des majeurs
- Accompagnement global des personnes protégées : prévention, accès au logement, aux soins etc.
- Droits et participation des personnes protégées
- Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux
- Formation des professionnels, outils
- Partenariats.

En 2025, des réunions de concertation territoriale seront conduites pour présenter le diagnostic et le compéter, les axes stratégiques du schéma seront identifiés, les fiches-actions rédigées.

*Réalisation : Bénédicte Marabet*

## ⇒ Les travaux réalisés pour le compte de l'ANCREAI

### ➤ HANDIRECT : améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes en établissement médico-social

Dans le cadre de l'appel à projets AGIR-SP23 de l'Institut National du Cancer (INCA), quatre CREAI et quatre CRCDC avec une coordination nationale par l'ANCREAI mènent un projet d'aller-vers accompagné d'une étude évaluative et d'impact dans quatre régions : l'Île-de-France, Centre-Val-de-Loire, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

L'objectif du projet est d'étudier la faisabilité et les effets en termes quantitatifs et qualitatifs de la mise en place d'un plan d'actions de type aller-vers sur la participation des personnes en situation de handicap en établissement médico-social au dépistage organisé du cancer colorectal, dans des situations diverses (structures médicalisées ou non, taille de structure, type de handicap, territoire, ...) afin de pouvoir modéliser à partir de ce plan d'actions socle des plans d'actions types à décliner sur l'ensemble des territoires à l'échelle nationale, adaptés aux différents types d'établissements et publics.

Le CREAI réalise les travaux dans la région Nouvelle-Aquitaine, participe à la réflexion et production des outils méthodologiques de l'ensemble du projet/étude, participe au déploiement du plan d'actions dans les ESMS et participe à la réalisation de l'évaluation/étude d'impact.

*Réalisation : Sarah Dujoncuoy*

### ➤ Les situations de vulnérabilité face aux cancers : approche territoriale et exploration des parcours

Sous la coordination de l'ANCREAI, une étude a été conduite entre 2020 et 2022 par les CREAI et les CRCDC des régions Île-de-France, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie avec la participation des ORS de ces mêmes régions. Elle a porté sur la participation des personnes en situation de handicap aux programmes de dépistages organisés des cancers du sein et du colorectal, réalisée à l'échelle de 4 départements de France. Dans la continuité de ces travaux, la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS), en partenariat avec les observatoires régionaux de la santé (ORS) réalise une étude sur « les situations de vulnérabilité face aux cancers : approche territoriale et exploration des parcours » financée par l'INCa.

S'inscrivant dans l'axe 4 de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2023, l'étude se décline en deux axes :

- décrire, au niveau des territoires, les différentes vulnérabilités pouvant avoir un impact sur l'accès aux soins des personnes présentant un cancer s'attachant aux différentes étapes de leurs parcours (dépistage, diagnostic, mise en œuvre des traitements soins de suite).
- Caractériser le parcours de soins en cancérologie des personnes en situation de handicap, invalidité ou inaptitude, des personnes en situation de précarité et des personnes âgées vivant en établissement, à l'aune du regard des acteurs experts sur le sujet à travers des groupes de concertation menés en partenariat avec les CREAI.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine participe aux travaux du deuxième axe.

*Réalisation : Sarah Dujoncuoy*

En résumé, le tableau ci-après décrit de manière synthétique les actions menées en 2023 par le Pôle « Observation / Etudes / Recherche »

28

Secteur	Titre et caractéristiques de l'étude	Commanditaire
Handicap	<p><b>Handidonnées : panorama des données du handicap en Nouvelle-Aquitaine</b> Handidonnées, site coconstruit par l'ARS et le CREAI Nouvelle-Aquitaine, ayant pour objectif de mettre à disposition un ensemble d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et l'offre d'accompagnement régionale.</p>	ARS Nouvelle-Aquitaine
	<p><b>Les indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap</b> Production d'une note de synthèse régionale avec une approche départementale sur 3 indicateurs jugés prioritaires sur les 23 indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap définis par la CNSA. Deux notes ont également été réalisées sur les unités de scolarisation externalisées et internes pour les élèves en situation de handicap, sur la scolarisation des enfants en situation de handicap accompagnés par un ESMS, sur les personnes en situation de handicap vieillissantes avec un essai de quantification et de repérage selon le cadre de vie.</p>	
	<p><b>Les chiffres clés handicap dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine</b> Elaboration de fiches départementales à partir des indicateurs présentés sur Handidonnées autour de 4 thématiques (les allocations ; la scolarisation, la formation professionnelle et l'emploi ; l'activité des MDPH, l'offre médico-sociale) afin de mettre à la disposition des acteurs et décideurs du secteur médico-social.</p>	
	<p><b>L'activité des MDPH de Nouvelle-Aquitaine</b> Réalisation d'un état des lieux des indicateurs faisant l'objet d'une observation partagée dans les 12 MDPH de Nouvelle-Aquitaine (sur la base des rapports d'activité harmonisés) afin de valoriser la connaissance des publics et des besoins apportés par ces indicateurs.</p>	
	<p><b>PCPE : analyse des rapports harmonisés d'activité 2023</b> Elaboration d'un rapport d'activité harmonisé au niveau régional pour les PCPE. L'analyse du CREAI a pour objectif de disposer d'un état des lieux annuel de l'activité des PCPE, des personnes accompagnées et de leur parcours et des partenariats mis en place.</p>	
	<p><b>UEMA-UEEA-DAR : analyse de l'activité au cours de l'année scolaire 2023-2024</b> Réalisation d'un état des lieux de l'activité de l'ensemble des UEMA – UEEA – DAR afin d'avoir une meilleure connaissance du dispositif UEMA-UEEA-DAR en Nouvelle-Aquitaine et un pilotage concerté ARS – Education Nationale.</p>	
	<p><b>EMAS : analyse de l'activité au cours de l'année scolaire 2023-2024</b> Réalisation d'un état des lieux de l'activité de l'ensemble des EMAS afin d'apporter des éléments de connaissance sur les modalités de saisine des équipes et les demandes d'intervention, la nature des interventions effectuées et les partenariats mis en œuvre.</p>	
	<p><b>Plan de transformation des ESAT et Parcours professionnels des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine</b> Réalisation d'un diagnostic partagé régional sur la transformation de l'offre en ESAT et des adaptations mises en œuvre afin d'avoir une meilleure visibilité de l'activité des ESAT et des flux et trajectoires des travailleurs handicapés ; d'améliorer le parcours professionnel des personnes en situation de handicap.</p>	
	<p><b>La participation des personnes accompagnées au sein des ESMS secteur Handicap en Nouvelle-Aquitaine – Etat des lieux et expériences inspirantes</b> Réalisation d'un état des lieux de la participation des personnes en situation de handicap au sein des ESMS dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine. L'étude conduite doit permettre d'interroger les établissements médicosociaux et leurs organismes gestionnaires ainsi que les élus aux CVS sur la place que les ESMS laissent aux personnes accompagnées.</p>	
	<p><b>Expérimentation de mesure de l'activité en DITEP</b> Animation et suivi de l'expérimentation portée par l'AIRE afin de pouvoir comparer les données sur l'activité des DITEP</p>	

Secteur	Titre et caractéristiques de l'étude	Commanditaire
Handicap	<p><b>Elaboration d'un rapport d'activité harmonisé pour les DITEP</b> Réalisation d'une étude afin de rendre visible l'activité des DITEP/ITEP et les doter d'un outil commun pour le recueil des indicateurs de suivi d'activité et de connaissance du public.</p>	ARS Nouvelle-Aquitaine
	<p><b>Accompagnement de l'ARS sur les enjeux stratégiques</b> Réalisation de travaux afin d'accompagner les besoins d'appui méthodologiques et techniques pour le compte de l'ARS dans la mise en œuvre selon les besoins.</p>	
	<p><b>Accompagnement des personnes en situation de handicap confrontées à des addictions</b> Réalisation d'un diagnostic partagé des besoins et des ressources des ESMS handicap soit établi afin de mesurer l'existence de ce phénomène d'addictions parmi les personnes accompagnées et de décrire le profil des personnes concernées ; d'identifier les actions mises en place par les ESMS accompagnant ces personnes ; d'identifier les difficultés rencontrées pour trouver des réponses adaptées.</p>	
	<p><b>HANDIRECT : améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes en établissement médico-social</b> Participation du CREAI dans les travaux en région Nouvelle-Aquitaine, participation à la réflexion et production des outils méthodologiques de l'ensemble du projet/étude et participation à la réalisation de l'évaluation/étude d'impact.</p>	ANCREAI
	<p><b>Les situations de vulnérabilité face aux cancers : approche territoriale et exploration des parcours</b> Participation aux travaux afin de caractériser le parcours de soins en cancérologie des personnes en situation de handicap, invalidité ou inaptitude, des personnes en situation de précarité et des personnes âgées vivant en établissement.</p>	
<p><b>Handidonnées Martinique</b> Sur la base des sites Handidonnées existants, création, développement et actualisation du site <a href="https://martinique.handidonnees.fr/">https://martinique.handidonnees.fr/</a></p>	ARS Martinique	
Inclusion sociale	<p><b>L'activité des services mandataires contribuant à l'ISTF, Information et au Soutien des Tuteurs Familiaux en Nouvelle-Aquitaine en 2022</b> Réalisation d'une analyse de l'activité ISTF afin de soutenir le déploiement de ce dispositif dans tous les territoires.</p>	DREETS Nouvelle-Aquitaine
	<p><b>Observatoire de la Protection juridique en Nouvelle-Aquitaine : publics, professionnels, mesures - Tableaux de bord</b> Dans le cadre de l'Observatoire régional de la Protection juridique, mise à jour des tableaux de bord annuels présentant des indicateurs dans les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine autour : des publics en situation de vulnérabilité, des mesures de protection judiciaire ou administrative et des personnes protégées, des caractéristiques de l'offre en matière de MJPM : services mandataires, mandataires individuels et préposés (8<sup>ème</sup> édition).</p>	
	<p><b>Etude régionale sur le déploiement des préposés d'établissement en Nouvelle-Aquitaine</b> Réalisation d'une étude pour faire le point sur le déploiement des préposés d'établissement en lien avec la fiche-action 1.2.4 « Soutenir le développement des préposés d'établissement » du schéma régional MJPM-DPF 2020-2024 Nouvelle-Aquitaine.</p>	
	<p><b>Réactualisation du schéma régional MJPM / DPF</b> Réalisation d'un état des lieux à partir des indicateurs suivis dans le cadre des Tableaux de bord de la Protection juridique en Nouvelle-Aquitaine ; Identification des problématiques majeures autour de l'adéquation de l'offre MJPM avec les besoins des majeurs, de l'accompagnement global des personnes protégées : prévention, accès au logement, aux soins etc., des droits et participation des personnes protégées, de la place des familles et soutien aux tuteurs familiaux, de la formation des professionnels, outils et des partenariats ; Organisation, en 2025, des réunions de concertation territoriale pour présenter le diagnostic et le compéter, identification des axes stratégiques du schéma, rédaction de fiches-actions.</p>	

Secteur	Titre et caractéristiques de l'étude	Commanditaire
Inclusion sociale	<p><b>Réécriture du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2024-2029</b></p> <p>Réalisation d'une évaluation du Plan PDALHPD 2018-2023, l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé et la réalisation d'une étude d'opportunité concernant les perspectives de fusion du PDALHPD avec le PDH (plan départemental de l'habitat).</p>	DDETSPP de la Dordogne
	<p><b>Etude relative à la population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions (étude confiée par la DGCS à l'ANCREAI)</b></p> <p>Participation du CREAI Nouvelle-Aquitaine à l'enquête par questionnaire (échantillonnage et analyse des résultats) et par la conduite d'entretiens auprès des proches aidants et des professionnels.</p>	ANCREAI
Personnes âgées	<p><b>L'emploi des seniors au sein d'établissements sanitaires et sociaux</b></p> <p>Réalisation d'une étude qualitative sur l'emploi des salariés seniors dans le champ de l'accompagnement des personnes âgées en établissements dans 3 départements (Corrèze, Gironde, Deux-Sèvres).</p>	DREETS Nouvelle-Aquitaine

## 2. Formations



Le CREAI Nouvelle-Aquitaine a obtenu la certification « Qualiopi » le 9 octobre 2023. Le CREAI est enregistré auprès de l'ANDPC comme « organisme habilité à dispenser ces actions DPC » auprès des professionnels de santé. Dans ce cadre, un conseil scientifique a été constitué.

Afin de répondre aux préoccupations actuelles des dirigeants, des cadres et des professionnels socio-éducatifs des structures de Nouvelle-Aquitaine, le CREAI Nouvelle-Aquitaine a construit une offre de formation.

Les prestations de formation sont alimentées par l'expérience acquise depuis de nombreuses années par l'observation continue des besoins et le repérage des pratiques innovantes.

L'offre de formation est conçue de manière volontairement ciblée pour pouvoir tenir compte des préoccupations et des attentes du secteur.

Deux formules sont proposées :

✓ **Formations intra-établissement**

**Souple et adaptable**, ce dispositif de formation privilégie le principe de la formation-action pour une **articulation optimale entre les apports formatifs, les préoccupations concrètes et la mise en pratique opérationnelle**. A partir des thèmes et des contenus proposés, nous **élaborons ensemble un programme de formation détaillé et personnalisé** (objectifs, contenus, méthode, durée) en fonction des attentes et du contexte de la structure.

**La formation se déroule dans la structure**, le CREAI se déplace dans toute la région.

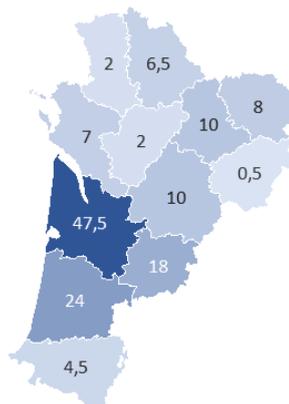
✓ **Formations inter-établissements**

Généralement organisées dans les locaux du CREAI Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Poitiers ou Brive), les formations en inter-établissements et services sont conçues sous forme d'actions de **formation de courte durée sur des thèmes d'actualité**. En réunissant des professionnels de toute la région, elles **favorisent les échanges d'expérience et la réflexion transversale**.

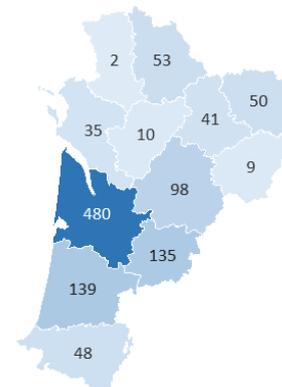
🔗 **Retrouvez l'offre de formation : <https://creai-nouvelleaquitaine.org/formations/>**

**En 2024, le CREAI Nouvelle-Aquitaine a réalisé 141 journées de formation (intra-établissement et inter-établissements) auprès de 1 100 stagiaires (soit 9 119 heures de formation).**

Nombre de jours de formation / Département



Nombre de stagiaires / Département



## 2.1 Les conventions terminées en 2024

### ➤ **Accompagnement à l'utilisation du logiciel ARSENE et à la conduite de l'auto-évaluation**

Commanditaires :

- Association Gestionnaire (43) – Convention de 4 jours : réalisation 2021-2024 dont 0,5 jours en 2024
- Association Gestionnaire (17) – Convention de 22 jours : réalisation 2022-2024 dont 2 jours en 2024
- EHPAD (40) - Convention de 6 jours : réalisation 2024
- Centre Educatif de Formation Professionnelle (87) - Convention de 5 jours : réalisation 2024
- IME (79) : Convention de 2 jours : réalisation 2024
- Centre Educatif fermé (86) : Convention de 0,5 jours : réalisation 2024
- Association gestionnaire (64) : Convention de 0,5 jours : réalisation 2024
- Placement Educatif A Domicile (33) : Convention de 0,5 jours : réalisation 2024

*Intervenants : Thierry Dimbour, Lucie Bordeau, Patricia Fiacre, Elisabeth Laplagne*

### ➤ **L'optimisation du processus d'évaluation des informations préoccupantes et de son articulation avec les professionnels des CMS et les partenaires**

Commanditaire : Conseil Départemental (47) – Convention de 45,5 jours : réalisation 2022 – 2024 dont 14 jours réalisés en 2024

*Intervenantes : Agathe Soubie, Marianne Schmitt, Elisabeth Laplagne*

### ➤ **Formation-action au cadre national de référence la protection de l'enfance de la HAS**

Commanditaires :

- Conseil Départemental (19) – Convention de 3,5 jours : réalisation 2022 – 2024 dont 0,5 jours réalisés en 2024
- Conseil Départemental (23) – convention de 6 jours : réalisation 2024
- Conseil Départemental (24) – convention de 3 jours : réalisation 2024

*Intervenantes : Elisabeth Laplagne, Agathe Soubie, Cécile Rousseau*

### ➤ **L'écriture du projet d'établissement**

Commanditaires :

- Dispositif IME / SESSAD (40) – Convention de 12 jours : réalisation 2023 – 2024 dont 1,5 jours en 2024
- Foyer de l'enfance (40) – Convention de 18,5 jours : réalisation 2024

*Intervenantes : Patricia Fiacre, Marianne Schmitt*

### ➤ **Mise en œuvre d'un DITEP**

Commanditaire : DITEP (40) – Convention de 9 jours : réalisation 2023 – 2024 dont 5,5 jours en 2024

*Intervenante : Marianne Schmitt*

### ➤ **Les écrits professionnels**

Commanditaires :

- Plateforme Emploi Accompagné (33) – Convention de 4 jours : réalisation 2024
- Etablissement public national (33) - – Convention de 2 jours : réalisation 2024

*Intervenantes : Agathe Soubie, Marianne Schmitt*

### ➤ **Bientraitance et prévention de la maltraitance et réalisation d'un guide**

Commanditaire : Centre d'Audition et du Langage (33) - – Convention de 9 jours : réalisation 2024

*Intervenante : Agathe Soubie*

### ➤ **Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance**

Commanditaires :

- Association gestionnaire (33) – Convention de 1 jour : réalisation 2024
- Lieu de vie (33) - – Convention de 1 jour : réalisation 2024
- Etablissement public national (87) - – Convention de 5 jours : réalisation 2024
- ESAT (24) - – Convention de 3 jours : réalisation 2024
- Association (33) - – Convention de 2 jours : réalisation 2024
- Association gestionnaire (33) - – Convention de 4 jours : réalisation 2024
- Association gestionnaire (33) - – Convention de 2 jours : réalisation 2024

*Intervenantes : Agathe Soubie, Elisabeth Laplagne, Marianne Schmitt*

- **Droits et participation des personnes accompagnées en établissement et service (groupe personnes en situation de handicap et groupe personnes âgées)**  
 Commanditaire : ARS Nouvelle (Convention ARS 2024)  
 Sessions de formation (6 journées / 2 groupes : Personnes âgées et Personnes handicapées) organisées dans 6 départements (Creuse, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne).  
 66 ESMS et EHPAD – 179 personnes  
*Intervenantes* : Lucie Bordeau, Agathe Soubie, Patricia Fiacre, Elisabeth Laplagne
- **Programme START : formation croisée sur deux territoires dans le champ des Troubles du Neuro-Développement sur le territoire de la Charente-Maritime**  
 8 ESMS (17) – 23 participants - Convention de 5 jours : réalisation 2024  
*Intervenants* : Elisabeth Laplagne et intervenants extérieurs
- **Répondre aux besoins des enfants accompagnés par le SESSAD au regard des réformes en cours**  
 Commanditaire : SESSAD (86) -- Convention de 1 jour : réalisation 2024  
*Intervenante* : Patricia Fiacre
- **Sensibilisation aux enjeux et missions du secteur de la protection de l'enfance**  
 Commanditaire : DREETS – Convention de 2 jours : réalisation 2024  
*Intervenante* : Agathe Soubie
- **La prise en compte de l'environnement et du cercle de soutien élargi de l'enfant et l'adolescent**  
 Commanditaire : Conseil Départemental (33) – Convention de 6 jours : réalisation 2024  
*Intervenante* : Marianne Schmitt
- **Accompagnement des professionnels à la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap**  
 Commanditaire : IME (33) – Convention de 2 jours : réalisation 2024  
*Intervenante* : Marianne Schmitt
- **Accompagner hors les murs dans une logique de parcours**  
 Commanditaire : Lieu de vie (16) - Convention de 2 jours : réalisation 2024  
*Intervenante* : Patricia Fiacre
- **Les comportements-problèmes : prévention et réponses**  
 Formation inter-établissements : Associations Gestionnaires (33/40/47), IME (17), MAS (33), PTI (33) : 16 participants. – Convention de 2 jours : réalisation 2024  
*Intervenante* : Agathe Soubie

## 2.2 Les conventions débutées en 2024

- **Droits et participation des personnes accompagnées en établissement pour personnes âgées**  
 Commanditaire : EHPAD (40) – Convention de 3 jours : réalisation 2024 -2025 dont 1 jour en 2024  
*Intervenante* : Lucie Bordeau
- **Développer la posture de bientraitance et prévenir, signaler et traiter les situations de maltraitance pouvant survenir au sein de l'établissement**  
 Commanditaire : EHPAD (33) – Convention de 25 jours : réalisation 2024-2025 dont 7,75 jours réalisés en 2024  
*Intervenante* : Agathe Soubie

En résumé, le tableau ci-après décrit de manière synthétique les actions de formations conduites en 2024

34

Secteur	Titre et caractéristiques de la formation	Commanditaire
Qualité Innovation Soutien aux acteurs	<p><b>Accompagnement à l'utilisation du logiciel ARSENE et à la conduite de l'auto-évaluation – 8 actions</b></p> <p>Formation permettant de maîtriser l'environnement simple et ergonomique ARSENE pour conduire la démarche d'amélioration continue de la qualité dans le temps ; mobiliser efficacement les fonctionnalités uniques, rassemblées au sein de la même application ARSENE ; transmettre les principes méthodologiques de conduite de l'auto-évaluation et de production du PAQ, en s'appuyant sur des référentiels actualisés conformes aux dernières exigences réglementaires et aux nouvelles modalités d'évaluation des ESSMS (HAS 2022).</p>	<p>Associations Gestionnaires EHPAD CEFP IME CEF PEAD</p>
	<p><b>Les écrits professionnels (2 actions)</b></p> <p>Formation ayant pour objectif d'outiller les professionnels pour qu'ils produisent des écrits de qualité, en cohérence avec leur usage et l'éthique professionnelle.</p>	<p>PEA Etablissement Public national</p>
	<p><b>Droits et participation des adultes accompagnés en établissement et service</b></p> <p>Formation ayant pour objectif de renforcer les connaissances théoriques des professionnels et des représentants élus sur les instances représentatives (savoirs) et de les outiller en matière de communication et de développement du pouvoir d'agir (savoir-faire). Sessions de formation organisées dans 6 départements de la région (groupe handicap et groupe personnes âgées).</p>	<p>ARS</p>
	<p><b>Répondre aux besoins des enfants accompagnés au regard des réformes en cours</b></p> <p>Formation ayant pour objectif de délivrer une information actualisée sur les réformes en cours aux professionnels de la structure en laissant une place aux échanges et aux questionnements sur les transformations à l'œuvre, au regard de la réalité quotidienne des enfants en situation de handicap, de leur famille et des professionnels qui les accompagnent.</p>	<p>SESSAD</p>
	<p><b>Accompagnement des professionnels à la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap</b></p> <p>Formation ayant pour objectif d'accompagner les professionnels sur les évolutions dans leurs pratiques, afin de leur permettre de garantir à chacun des jeunes accompagnés un droit à la santé sexuelle, qui passe par une information adaptée, un travail d'envergure autour du consentement, et un appui sur les situations complexes.</p>	<p>IME</p>
	<p><b>Accompagner hors les murs dans une logique de parcours</b></p> <p>La formation ayant pour objectif de délivrer une information actualisée sur les réformes en cours aux professionnels de la structure, puis d'envisager les évolutions possibles et souhaitables en termes d'organisation et de pratiques professionnelles, en laissant place aux échanges et aux questionnements sur les transformations à l'œuvre, au regard de la réalité quotidienne des enfants en situation de handicap et protégés, de leur famille et des professionnels.</p>	<p>Lieu de vie</p>
Handicap	<p><b>Bientraitance et prévention de la maltraitance (8 actions)</b></p> <p>Formation pour rappeler les principes d'un accompagnement bientraitant à partir des RBPP de la HAS et pour aider les professionnels à adapter leurs pratiques et leurs postures professionnelles.</p>	<p>Associations Gestionnaires Lieu de vie Etablissement public National ESAT</p>
	<p><b>Les comportements-problèmes : prévention et réponses</b></p> <p>Formation-action ayant pour objectif de s'approprier les principes et outils des recommandations de bonnes pratiques professionnelles « les comportements-problèmes » de la HAS (volets 1, 2 et 3).</p>	<p>Associations Gestionnaires IME / PTI MAS</p>
	<p><b>Programme START : formation croisée sur deux territoires dans le champ des Troubles du Neuro-Développement</b></p> <p>Formation ayant pour objectif d'améliorer et de décloisonner les stratégies professionnelles de soin et d'accompagnement des personnes, enfants et adultes, présentant des troubles du neuro-développement et soutenir la coopération des acteurs en territoires.</p>	<p>Associations Gestionnaires</p>

Secteur	Titre et caractéristiques de la formation	Commanditaire
Protection de l'enfance	<p><b>Mise en œuvre d'un DITEP</b></p> <p>Formation-action ayant pour objectif de proposer aux professionnels du DITEP de développer une culture commune et de mener une réflexion pour adapter leurs pratiques professionnelles à l'accompagnement des jeunes dans une logique de parcours.</p>	DITEP
	<p><b>Formation-action au cadre national de référence de la protection de l'enfance de la HAS (3 actions)</b></p> <p>Formation-action ayant pour objectif de permettre la diffusion et l'appropriation du cadre national de référence sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'instaurer au sein du conseil départemental et avec ses partenaires une culture partagée de l'évaluation participative, d'améliorer de manière continue la qualité des évaluations en vue de faciliter la prise de décision ;</li> <li>- De garantir aux usagers du département une équité de traitement lors de l'évaluation de leur situation.</li> </ul>	35
	<p><b>L'optimisation du processus d'évaluation des informations préoccupantes et de son articulation avec les professionnels des CMS et partenaires</b></p> <p>Formation-action ayant pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic participatif de la situation existante et de déterminer les besoins en formation des personnels intervenant dans la protection de l'enfance au cadre national de référence de la HAS pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger</li> <li>- D'établir, en concertation avec les agents, un nouveau processus de recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes propre à répondre aux enjeux et aux besoins spécifiques au Département, compte tenu de l'évolution du cadre juridique</li> <li>- De former les personnels au cadre national de référence de la HAS en vue de l'actualisation et du développement des compétences des agents et encadrants</li> </ul>	Conseil Départemental
	<p><b>Sensibilisation aux enjeux et missions du secteur de la protection de l'enfance</b></p> <p>Formation ayant pour objectif de présenter aux agents l'organisation des politiques publiques de protection de l'enfance depuis la loi 2007, de situer les missions actuelles et potentielles de l'état en matière de protection de l'enfance et de présenter les partenaires éducatifs, sanitaires, sociaux et médicosociaux en lien avec la protection de l'enfance et leurs missions.</p>	DREETS
	<p><b>La prise en compte de l'environnement et du cercle de soutien élargi de l'enfant et l'adolescent</b></p> <p>Formation ayant pour objectif de permettre aux professionnels d'appréhender les ressources et les limites de l'environnement de l'enfant et de l'adolescent ; d'acquérir une réflexion sur le cercle de soutien élargi de l'enfant.</p>	Conseil Départemental
Personnes âgées	<p><b>Développer la posture de bientraitance et prévenir, signaler et traiter les situations de maltraitance pouvant survenir au sein de l'établissement</b></p> <p>Formation-action ayant pour objectif de sensibiliser les professionnels aux textes et recommandations relatifs à la bientraitance et la maltraitance ; de susciter chez les professionnels une réflexion sur leurs propres pratiques, afin qu'ils soient en capacité de repérer les gestes quotidiens de la bientraitance et les pratiques qui relèvent de la maltraitance ; de doter l'établissement de points de repère sur les pratiques bientraitantes d'une part (Charte) et celles à caractère maltraitant d'autre part (guide de prévention) afin de créer les bases d'une culture commune de la bientraitance et de prévention de la maltraitance ; d'améliorer les procédures à la disposition des professionnels pour qu'ils puissent repérer et (s'autoriser à) signaler les événements indésirables et les situations de maltraitance.</p>	EHPAD
	<p><b>Droits et participation des personnes accompagnées en établissement pour personnes âgées</b></p> <p>Formation ayant pour objectif de renforcer les connaissances théoriques des professionnels et des représentants élus sur les instances représentatives (savoirs) et de les outiller en matière de communication et de développement du pouvoir d'agir (savoir-faire).</p>	

### 3. Animation / Journées d'étude et de formation

#### 3.1 Les conventions d'animation terminées en 2024

- **Coordination du réseau ESC Autisme 17**  
Commanditaires : Membres du réseau ESC Autisme 17 – Convention de 6 jours - réalisation 2024.  
*Intervenante* : Patricia Fiacre
- **Intervention lors d'un séminaire sur le thème « Management des équipes dans la mise en place des projets »**  
Commanditaire : Association gestionnaire (47) – Convention de 2 jours - réalisation 2024.  
*Intervenant* : Thierry Dimbour
- **Intervention lors d'un séminaire sur le thème « Ethique et Bienveillance »**  
Commanditaire : Association Gestionnaire (33) – Convention de 2 jours - réalisation 2024.  
*Intervenante* : Thierry Dimbour
- **Animation d'un collègue éthique**  
Commanditaire : Association Gestionnaire (86) – Convention de 4 jours dont 1 jour réalisé en 2024.  
*Intervenante* : Patricia Fiacre

#### 3.2 Les conventions d'animation encore en cours

- **Projet START**  
START, dispositif de **formations croisées en territoires des professionnels du sanitaire et du médico-social intervenant dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)**, est amené à évoluer vers le déploiement des communautés de pratiques professionnelles.

Ce dispositif a pour objectifs :

- D'améliorer et de décloisonner les stratégies et pratiques professionnelles de soin et d'accompagnement des personnes, enfants et adultes, présentant des troubles du neurodéveloppement.
- D'amorcer et d'impulser de nouveaux modes de collaboration plus transversaux afin que la logique de proximité de réponse aux besoins de soin et d'accompagnement des personnes, prime sur toute autre considération.
- De renforcer l'équité de l'accompagnement et des soins ainsi que la précocité et la pertinence de l'intervention.

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine a été sollicité pour déployer le dispositif de formations croisées en territoires dans le champ des TND. Ce dispositif de formation expérimenté en régions ARA et IDF est évalué et modélisé. Il est déployé en région par le réseau des CREAI. Les objectifs du dispositif de formation sont :

- Mieux connaître les personnes présentant un TND
- Connaître les principes et les outils d'évaluation et d'intervention
- Coordonner le parcours de personnes présentant un TND.

Le dispositif se veut un soutien à la mise en œuvre des axes forts des politiques publiques dans le champ du handicap (démarche RAPT, stratégie nationale autisme TND et transformation de l'offre).

*Intervenants* : Elisabeth Laplagne, Thierry Dimbour, Nadia Ecalle

### 3.3 Les journées d'étude et de formation

#### ➤ Organisation d'une journée régionale « Partecipons, Partecipez ! Le Conseil de la Vie Sociale dans tous ses états »

Lundi 4 novembre 2024 à l'IRTS de Talence

Les ESMS font aujourd'hui face à des enjeux forts autour de la participation des personnes accompagnées. La loi du 2 janvier 2002 a permis de systématiser la participation des personnes au fonctionnement des établissements et services au travers des Conseils de la Vie Sociale (CVS). Le décret du 25 avril 2022 conforte la participation des personnes en modifiant la composition du CVS et en élargissant ses compétences. Ce décret est applicable depuis le 1er janvier 2023. Un rôle qui se renforce également dans le cadre du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS publié en mars 2022.

Le cadre institutionnel est donc marqué par cette évolution, qui confirme la place accordée aux personnes accompagnées au sein des dispositifs et dont le changement nécessite d'être soutenu auprès de tous les acteurs concernés et impliqués. « La connaissance de la démocratie médico-sociale et du CVS ne s'improvise pas. Il s'agit d'une tâche complexe à laquelle sont souvent confrontées des personnes qui n'y étaient pas du tout préparées. »<sup>3</sup>

Quelle place l'organisation et la gouvernance des ESMS donnent-elles aux personnes accompagnées ? Comment les ESMS se mettent-ils en conformité avec le cadre réglementaire concernant la participation des personnes accompagnées au sein des CVS ou d'autres formules ? Comment les ESMS favorisent-ils l'engagement des personnes accompagnées au sein de la structure au niveau du collectif ou individuel (pour un projet commun ou personnel) ?

En Nouvelle-Aquitaine, à la demande de l'ARS, le CREAL a réalisé un état des lieux de la participation 2024 auprès des établissements médico-sociaux et leurs organismes gestionnaires du secteur handicap, sur la place qu'ils donnent aux personnes accompagnées pour participer à :

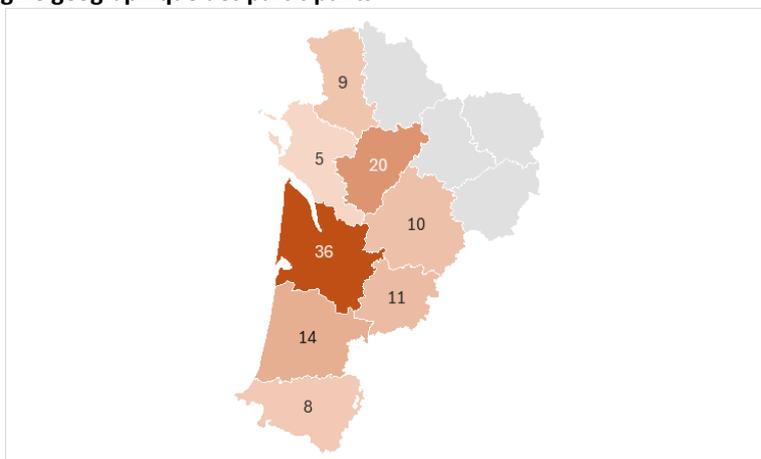
- leur représentation collective au sein de la structure, particulièrement au sein des CVS avec application de son nouveau décret du 25 avril 2022,
- la définition de leurs activités quotidiennes, ainsi que leurs projets et parcours de vie personnalisée,
- la gouvernance de l'établissement ou du service dans lequel elles sont accueillies.

France Assos Santé, dans le cadre de son CPOM 2021-2023, a défini un axe de travail majeur portant sur l'expression des usagers et la démocratie en santé, dont un volet sur l'information, la sensibilisation et l'expression des usagers des CVS. France Assos Santé a ainsi développé des outils de communication et d'information accessibles (guide « personne qualifiée », mallette « CVS », mini-guide sur les droits des personnes, etc.) qu'elle souhaite mettre à disposition du plus grand nombre.

Cette journée visait à associer l'ensemble des personnes en situation de handicap et leurs proches aidants, des acteurs institutionnels et de terrain, à la réflexion déjà engagée au travers la présentation d'expériences inspirantes, de mise en synergie des acteurs et de témoignages de personnes bénéficiaires et de professionnels.

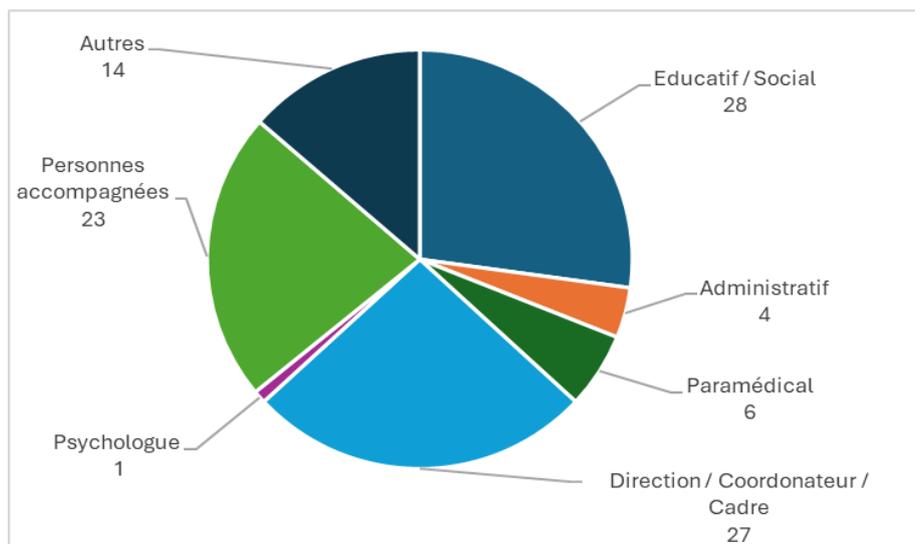
#### Participation de 115 personnes

- Origine géographique des participants



<sup>3</sup> Rapport de concertation sur l'évolution de la démocratie médico-sociale et du CVS paru à la suite du décret du 25 avril 2022

- **Fonction des participants**



- **Maltraitance (s)**  
Nouvelles définitions, Nouvelles postures, Nouveaux paradoxes  
(Jeudi 19 décembre 2024 à l'IRTS de Talence)

**La maltraitance, une préoccupation ancienne.** La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a fixé de nouvelles règles relatives aux droits des personnes et réaffirmé la place prépondérante des personnes accompagnées. La qualité des pratiques professionnelles ayant pour finalité la bientraitance, son corollaire était la prévention de la maltraitance. La mise en œuvre de ces deux concepts sera rapidement déclinée dans les deux premiers recueils des Recommandations de Bonnes Pratiques, sous l'égide de l'ANESM. De ces recommandations découlent les autres livrets, qui sont autant de déclinaisons de pratiques visant à favoriser la bientraitance et prévenir les maltraitances.



**Vingt années plus tard, la question de la maltraitance est un sujet qui reste d'actualité,** qu'il s'agisse de faits graves, ou de faits de « maltraitance ordinaire ».

En parallèle de ces travaux, le nouveau référentiel national d'évaluation de la qualité élaboré par la HAS vient poser un cadre commun pour l'ensemble des ESMS. Concernant les 3 028 premières évaluations externes menées en 2023, les résultats sont décevants en ce qui concerne la gestion des événements indésirables, la gestion des plaintes et des réclamations, ainsi que l'existence d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance/violence.

En 2023, le gouvernement lançait les premiers Etats généraux des maltraitances qui ont débouché sur une **stratégie nationale de lutte contre les maltraitances**.

De nouveaux outils législatifs et réglementaires ont également été formalisés pour sécuriser la qualité des accompagnements. Ainsi, le décret du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement prévoit que les ESMS doivent préciser les moyens de repérage des risques, les modalités de signalement et de traitement des situations de maltraitance, mais également les actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle.

Par ailleurs, alors que les politiques publiques actuelles convergent pour donner leur juste place aux personnes accompagnées et promouvoir leur auto-détermination, le décret du 25 avril 2024 prévoit que le CVS soit davantage associé à l'élaboration et au suivi des politiques de prévention de la maltraitance.

**La maltraitance, un concept précisé ET élargi avec la nouvelle définition de la maltraitance** qui apparaît dans la loi Taquet du 7 février 2022 et s'applique à tous les établissements du secteur médico-social. Cette nouvelle définition inclut désormais les situations de maltraitance institutionnelle, de l'exposition à un environnement violent et, par extension, les situations de discrimination...

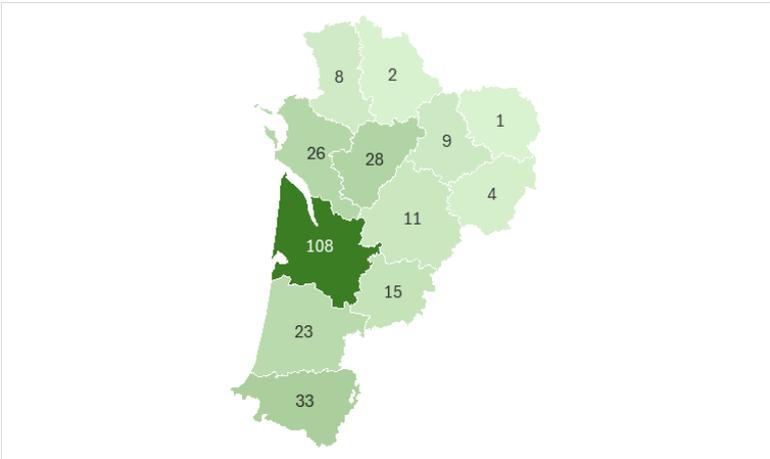
Cette nouvelle conception de la maltraitance entraîne de nouveaux questionnements et induit une nouvelle posture pour les professionnels, les gestionnaires, les autorités de contrôle. Qu'en pensent les représentants d'usagers et les personnes accompagnées ?

Avec ce colloque, le CREA Nouvelle-Aquitaine a convié les acteurs du secteur, ainsi que des juristes et des experts, afin de réfléchir ensemble et de confronter les points de vue pour éclairer ces concepts, présenter les différentes formes que peut prendre la maltraitance en établissement ou à domicile, préciser l'utilisation des outils et procédures existants (repérage, traitement, analyse des EIG, recueil des plaintes...), mettre en lumière des pratiques probantes repérées dans les ESMS de la région Nouvelle-Aquitaine et soutenir les professionnels, soumis à des injonctions paradoxales visant en même temps à protéger ces personnes vulnérables, à soutenir leur autonomie dans un contexte d'intensification du travail et de pénurie de ressources

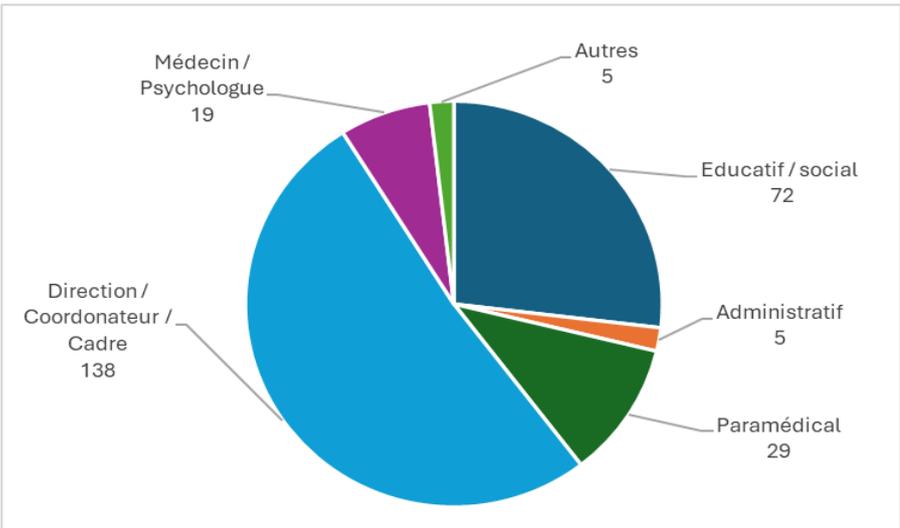
Diaporamas disponibles : [www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org) (onglet « Manifestations »)

**Participation de 268 personnes**

- **Origine géographique des participants**



- **Fonction des participants**



## 4. Conseil Technique

- **Accompagnement au diagnostic préalable à la formalisation d'un CPOM**  
Commanditaire : EHPAD (33) – Réalisation 2024  
*Intervenante* : Lucie Bordeau
- **Accompagnement au diagnostic de la démarche de soutien aux professionnels des établissements d'une association**  
Commanditaire : Organisme gestionnaire (86) - Réalisation 2024-2025  
*Intervenants* : Sarah Dujoncquoy, Patricia Fiacre
- **Accompagnement à l'élaboration et à la formalisation du nouveau projet d'établissement**  
Commanditaire : EHPAD (33) – Réalisation 2024 - 2025  
*Intervenante* : Lucie Bordeau
- **Réalisation d'un diagnostic afin de co-construire l'instance représentant les personnes concernées**  
Commanditaire : Centre ressource (33) – Réalisation 2024 - 2025  
*Intervenante* : Lucie Bordeau, Elisabeth Laplagne

40

En résumé, le tableau ci-après décrit de manière synthétique les actions de conseil technique conduites en 2024

Secteur	Titre et caractéristiques des actions de conseil technique	Commanditaire
Personnes âgées	<b>Accompagnement au diagnostic préalable à la formalisation d'un CPOM</b> Accompagnement du CREAI pour la formalisation et la contractualisation d'un CPOM.	EHPAD
	<b>Accompagnement à l'élaboration et à la formalisation du nouveau projet d'établissement</b> Accompagnement à la réécriture du projet d'établissement en s'appuyant sur les RBPP de la HAS, le nouveau décret n° 2024-166 du 29 février 2024, sur le nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS publié en mars 2022 et en tenant compte des perspectives de transformation à venir	
Handicap	<b>Accompagnement au diagnostic de la démarche de soutien aux professionnels des établissements d'une association</b> Accompagnement technique permettant de relier le soutien des professionnels dans leur exercice professionnel aux exigences de qualité des accompagnements et de promotion de la bientraitance. Le cadre qui sera construit devra répondre à la question suivante : Quel dispositif mettre en place pour répondre aux besoins de soutien des professionnels afin de garantir une qualité des interventions auprès des personnes accompagnées ?	Organisme Gestionnaire
	<b>Réalisation d'un diagnostic afin de co-construire l'instance représentant les personnes concernées</b> Accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action pour penser l'(les)instance(s) de demain au regard du projet de l'organisme et du cadre réglementaire mais à travers un projet co-construit avec les acteurs concernés qui ait du sens pour eux en lien avec le fonctionnement spécifique d'un SAT Hors Murs.	SAT HORS LES MURS

## 5. Développement informatique

### ➤ **Pair-initiative.fr**

Le projet EPoP (Empowerment and participation of persons with disability), initié par la Croix-Rouge Française, est une démarche nationale expérimentale qui vise à développer le recours aux intervenants pairs. Le CREAI Nouvelle-Aquitaine a été mandaté par l'ARS (voir page 21) pour soutenir cette démarche à travers notamment la réalisation d'un état des lieux des initiatives publiques et privées récentes visant à développer la participation des personnes en situation de handicap.

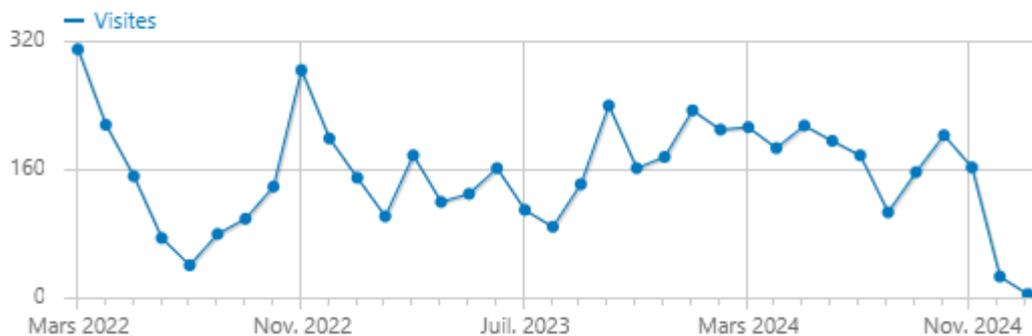
Pour réaliser cet état des lieux, un site <https://pair-initiative.fr/> a été construit en 2021 et lancé en mars 2022. Ce site s'adresse à toute personne ou tout organisme souhaitant faire connaître les actions menées par des intervenants-pairs en situation de handicap. Il a pour vocation de valoriser et rendre accessible à tous, les initiatives ayant recours à l'intervention par les pairs qui existent en Nouvelle-Aquitaine.

Au 31 décembre 2024, Pair-initiative recense : 62 fiches publiées, 35 en Nouvelle-Aquitaine et 27 en Haut-de-France (2<sup>ème</sup> territoire d'expérimentation).

Focus sur les 35 actions en Nouvelle-Aquitaine :

- 7 départements représentés : 16, 19, 24, 33, 47, 64 et 79
- La majorité des actions concerne des interventions de pair à pair (pair-accompagnement et entraide mutuelle)
- Parmi les actions publiées, plus de la moitié font intervenir les intervenants bénévolement.

Le site internet a généré près de 5 400 visites du 14/03/2022 au 01/01/2025 (+19% de visites entre 2023 et 2024).



*Réalisation* : Lucie Bordeau, Antoine Lotz, Thierry Dimbour, Nadia Ecalte

### ➤ **TSARA**

#### **Troubles du spectre autistique & Recommandations aux aidants**

Jeu vidéo mettant en scène différentes situations de vie d'une personne autiste, depuis son lancement en avril 2016 sur IOS et Android, a bénéficié en 2017 d'une version web de l'application afin de permettre une meilleure diffusion de TSARA auprès de publics qui n'ont pas de tablettes et/ou de smartphone.

L'application a été traduite en anglais et en arabe.

La maintenance fonctionnelle et l'hébergement sont assurés par le CREAI Nouvelle-Aquitaine sur fonds propres.

🌐 <http://www.tsara-autisme.com/>

*Réalisation* : Antoine Lotz, Thierry Dimbour



**pair initiative**

Un vécu, une expertise au service des autres.



➤ **ARSENE**  
**Application pour la Restitution et la Synthèse En ligne d'une Nouvelle Evaluation interne**



**ARSENE** a été mis en ligne en janvier 2017 et la solution est désormais proposée partout en France avec l'accompagnement du réseau des CREAI.

Nous avons poursuivi le développement des fonctionnalités du logiciel au cours de l'année 2023.

La nouvelle version d'ARSENE intègre le contenu du nouveau référentiel publié par la HAS depuis 2022. Des améliorations en mode AGILE ont été apportées à cette nouvelle version, dont le module « Enquête qualité » en 2023.

L'année 2024 n'a pas connu de développements importants pour ARSENE. Un devis pour développer la V3 a été adressé à l'ANCREAI fin 2024.

*Réalisation : Antoine Lotz, Thierry Dimbour*

➤ **BASIL**  
**Bilan d'Activités Suivi et Intégration en Ligne**

En 2017, l'Application en ligne pour le suivi des activités du Centre Ressources Autisme Ile de France a été créée et mise à disposition de l'équipe dans une version AGILE (développement et mini améliorations continues).

BASIL permet, dans sa version stabilisée et fonctionnelle actuelle :

- La traçabilité des demandes (objet/profil)
- L'affectation et le suivi en interne des actions du CRA
- La production automatisée de données (pour la CNSA, pour les Rapports d'activités) sous forme de tableaux (avec exports Excel ou pdf) ou de graphiques.

Après avoir réalisé, en 2018, la maintenance corrective de l'application, l'hébergement et la sécurisation des données en implantant l'application dans un environnement conforme au RGPD concernant les données personnelles de santé, le CREAI assure depuis 2019 l'infogérance et les mises à jour de l'application (machine virtuelle) en lien avec l'hébergeur.

*Réalisation : Thierry Dimbour, Antoine Lotz*



➤ **ARIANE**  
**Conception, développement, mise à disposition et maintenance d'une application dédiée à l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par le réseau national des Missions Locales (UNML)**



Le référentiel d'évaluation a été élaboré sur la base du « cadre commun de référence » adopté par l'ensemble des Missions Locales adhérentes de l'UNML en 2020.

L'année 2021 a permis de finaliser le contenu et les fonctionnalités de l'application.

En 2022, l'outil a été repositionné comme support à la politique nationale de labellisation de l'offre de service des Missions Locales devant se déployer en 2023.

Pas d'évolution importante du logiciel ARIANE en 2024 qui est désormais utilisé au quotidien dans les 450 missions locales fédérées au sein de l'UNML dans sa version stabilisée. Le CREAI assure le bon fonctionnement, la sécurisation, la maintenance et l'hébergement du logiciel.

*Réalisation : Thierry Dimbour, Antoine Lotz*

➤ **ALISEA**

**Application de Liaison Sécurisée des projets des Enfants et Adolescents en (risque de) danger**

Ce logiciel métier en Protection de l'Enfance a été lancé en 2020. Son objectif de départ était de faciliter la coopération entre les intervenants auprès d'enfants protégés et en situation de handicap. Il s'inscrit dans la suite et dans la mise en œuvre des préconisations de l'étude conduite pour la CNSA et le CCAH « **Expérimentation des conditions et des outils nécessaires à l'évaluation des situations d'enfants relevant du secteur médico-social et de la protection de l'enfance** ».

L'année 2024 a permis le développement d'un prototype fonctionnel du logiciel. La mission de Pascal Encinas, informaticien dédié exclusivement à ce projet, étant achevée, son contrat a été interrompu.

Divers territoires ont été sollicités pour conduire des expérimentations. Si le Conseil Départemental des Deux-Sèvres n'a finalement pas été contractualisé en 2024, une première expérimentation a été validée par la Collectivité Territoriale de Guyane et se déroulera tout au long de l'année 2025.

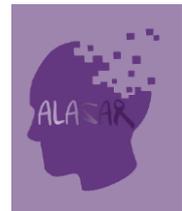
*Réalisation : Thierry Dimbour, Pascal Encinas, Antoine Lotz, Patricia Fiacre, Agathe Soubie*

➤ **ALASAR**

**Prévenir les risques à domicile des personnes âgées**

En 2021, le CREAI Nouvelle-Aquitaine a développé ALAZAR, un jeu pédagogique à destination des aidants professionnels pour aider à la diffusion, la connaissance et la mise en œuvre des bonnes pratiques d'accompagnement des personnes vulnérables-à domicile en perte d'autonomie. Les objectifs de cette application ludo-andragogique sont de :

- **Améliorer ou renforcer les compétences des aidants professionnels** intervenant au domicile de personnes âgées en perte d'autonomie en matière de prévention des risques
- Leur permettre de mieux **connaître et s'approprier les recommandations de bonnes pratiques** professionnelles (RBPP) de la HAS, sous une forme ludique et pédagogique
- Les aider à **renforcer leur sens de l'observation** dans le repérage des signes, des indices de risques... **et d'analyse des informations recueillies**



Le jeu propose pour faciliter l'apprentissage, des mises en situation concrètes du quotidien visant l'appropriation d'une ou plusieurs bonnes pratiques, dans lesquelles le joueur (l'aide à domicile) remplit des missions, pour améliorer la qualité des réponses apportées aux personnes âgées en perte d'autonomie à domicile.

En 2022, des ateliers « Focus Groupes » se sont déroulés en partenariat avec le Gérontopôle auprès d'un public d'aides à domicile et de personnels d'encadrement. ALASAR a ensuite fait l'objet de réajustements (sur le fond et sur la forme) compte tenu des retours des ateliers ainsi que d'un nouveau développement en 3D.

En 2023, les premières expérimentations ont été réalisées au sein de Services locaux d'aides et d'accompagnement à domicile (SSIAD, SSAD) qui ont confirmé l'intérêt et la pertinence de ce support pédagogique innovant en direction des cadres et des intervenants au sein de ces services. Des présentations d'ALASAR ont également été réalisées lors de manifestations locales auxquelles le CREAI a été associé : journées régionales, actions locales.

La structuration d'une offre de prestation mobilisant ce nouvel outil pédagogique a été poursuivie au cours de l'année, notamment en s'appuyant sur le nouveau décret régissant les fonctionnements des Services Autonomie Domicile de juillet 2023.

En 2024, une réunion de présentation d'ALASAR s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre au Pôle Aidants Aidés à Limoges auprès des professionnels de l'aide à domicile ayant participé aux focus groupes en 2022. Cette réunion, animée par Sarah Dujoncq, Elisabeth Laplagne et Clotilde Berghe (Gérontopôle NA) a été l'occasion de présenter la nouvelle mouture du serious game, tester l'outil et ses fonctionnalités et préciser les modalités de poursuite de l'expérimentation.

Suite à cette réunion :

- Des codes d'accès ont été donnés aux structures présentes afin de leur permettre de poursuivre les tests auprès des professionnels. Un retour sur les expérimentations menées sera organisé d'ici un an.
- L'outil a été valorisé lors de la candidature de la structure ADN 87 au Prix Entreprises et Territoires comme outil d'aide à l'accueil et l'intégration d'un nouveau salarié. A cette occasion, l'entreprise a reçu le Prix Coup de Cœur du Jury du prix des entreprises et territoires – ADN 87<sup>4</sup>.
- Le 14 novembre 2024, une réunion, en visioconférence, a été organisée avec l'équipe d'Altaforma, en présence de Clotilde Berghe du Gérontopôle. Lors de cette réunion une présentation d'ALASAR a été réalisée. Convaincus qu'un grand nombre des formateurs avec lesquels Altaforma travaille pourraient

<sup>4</sup> <https://adn87.com/coup-de-coeur-du-jury/>

être intéressés pour tester et utiliser l'outil à l'avenir, l'équipe d'Altaforma envisageait d'échanger avec les référents de chaque thématique. En effet, les diverses fonctionnalités de l'outil permettent de répondre, différemment et de manière ludique, à des situations auxquelles les professionnels sont confrontés dans la vie quotidienne, avec des exercices innovants, pratiques et intuitifs. Clotilde Berghe a ensuite présenté l'escape game « Découverte des métiers de l'aide à la personne » dont l'objectif est de permettre une découverte des différents univers et missions des professionnels de l'aide à domicile au travers d'énigmes à résoudre et a invité l'équipe à le tester.

En 2025, le CREAI poursuivra les présentations d'ALASAR auprès des différents acteurs du secteur de l'aide à domicile, partenaires sociaux et OPCO.

A ce jour, les perspectives de financement du déploiement et de développement des 2 plateaux supplémentaires restent à préciser.

*Réalisation : Lucie Bordeau, Thierry Dimbour, Sarah Dujonquoy, Elisabeth Laplagne, Antoine Lotz, Agathe Soubie*

## ➤ ASPASIA

### Accompagner Sereinement les Personnes Autistes pour Soutenir l'Insertion par l'Activité



Application en cours de développement en direction des acteurs du service public de l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes avec autisme.

Projet ayant obtenu en mars 2023 un financement du Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation dans le cadre d'un appel à projet (Conseil Régional).

ASPASIA, c'est :

- une méthode dynamique et innovante d'apport de connaissances sur les particularités de fonctionnement de la personne autiste dans un contexte de travail ;
- un outil d'auto-formation sur la neuro-diversité (individuelle ou collective) ;
- une application en ligne pour animer des séances de sensibilisation auprès d'employeurs ou de collectifs de travail.

Le contenu mobilisé dans ASPASIA est strictement conforme aux dernières recommandations officielles publiées par la Haute Autorité de Santé sur l'autisme et les TND (Etat des connaissances, accompagnements recommandés).

Le projet ASPASIA a bénéficié du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du FRIF (Fonds Régional d'Innovation dans la Formation) mais une partie des financements et des partenariats sollicités au lancement du projet n'ont pas été confirmés en 2023 (pôle emploi, UNML, AGEFIPH). En effet, les réseaux nationaux de pôle emploi, AGEFIPH et Missions locales se sont fédérés autour d'un projet porté par l'UNML et soutenu par la Fondation Orange, le projet ARIA<sup>5</sup>.

Ce programme de formation en ligne, sans être équivalent à l'ambition initiale d'ASPASIA, a cependant détourné les ressources locales de ces acteurs initialement mobilisés en 2022 (en termes de financement et de disponibilité pour s'investir sur ce nouveau projet local). Nous n'avons ainsi pas pu les intégrer à un comité de pilotage du projet tel que prévu en 2023.

Nous avons donc choisi de mobiliser les ressources obtenues sur le contenu de l'application proposé.

En mobilisant principalement nos ressources internes et des ressources expertes externes bénévoles :

- Spécialistes de l'insertion professionnelle des personnes autistes,
- Personnes concernées.

L'ensemble du contenu a été finalisé et mis en ligne sur le site <https://aspasia-autisme.fr/>

Les financements obtenus (uniquement région, pas AGEFIPH) ne nous ont pas permis d'expérimenter totalement le support ASPASIA dans le cadre de sessions de formations innovantes. L'outil est mobilisé dans des réponses à appels à projets (sensibilisation de collectifs de travail à l'accueil d'une personne handicapée psychique).

*Réalisation : Thierry Dimbour, Antoine Lotz*

<sup>5</sup> <https://www.unml.info/actualites/nos-actualites/lancement-national-du-programme-de-formation-aria-accompagner-reperer-et-inserer-les-personnes-autistes/>

## 6. Autres activités

### ⇒ Participation à des travaux conduits par l'ANCREAI

- **Groupe de travail « ARSENE »**  
Co-pilotage d'un groupe de travail national avec pour objectif de proposer des fonctionnalités potentiellement intéressantes pour l'outil.  
*Participation : Thierry Dimbour*
- **Groupe de travail « Handidonnées »**  
Groupe réunissant les CREAI souhaitant développer un site Handidonnées pour leur région : réflexion sur les sources, les indicateurs, etc...  
*Participation : Thierry Dimbour, Bénédicte Marabet, Antoine Lotz*
- **Groupe de travail « Dépistage des cancers et handicap »**  
Groupe de travail national ayant pour objectif de proposer des actions visant à promouvoir et accompagner le dépistage des cancers chez les personnes en situation de handicap.  
*Participation : Sarah Dujoncuoy*
- **Groupe de travail « Transformation de l'offre »**  
Groupe de travail national ayant pour objectif de formaliser les actions menées par les CREAI en faveur de la transformation de l'offre. 3 réunions en visio entre juillet et novembre 2024 + un travail d'élaboration d'une fiche en collaboration avec le CREAI Guyane.  
*Participation : Patricia Fiacre*
- **Commission « Protection de l'Enfance »**  
Commission ayant pour objet de donner corps à la stratégie du réseau en protection de l'enfance et permettre sa déclinaison par le développement d'outils par le groupe technique (groupe protection de l'enfance).  
*Participation : Agathe Soubie*

### ⇒ Participation à des groupes de travail

- **Groupe de travail piloté par l'ADAPEI de la Gironde et la Société de Gérontologie de Bordeaux et du Sud-Ouest** avec pour objectif de construire une fiche d'observation des signes du vieillissement des personnes en situation de handicap en établissement ou à domicile (4 réunions en 2024).  
*Participation : Bénédicte Marabet*

### ⇒ Interventions lors de journées d'études et de formation ou colloque

- Présentation du projet d'étude sur la prévention des addictions et la réduction des risques dans les ESMS de Nouvelle-Aquitaine lors du colloque « **Lésions cérébrales acquises et addictions chez l'adulte : quelles particularités ?** » organisé par le CLANA (Pôle ressources cérébrolésions acquises Nouvelle-Aquitaine) - 13 septembre 2024 à Limoges.  
*Participation : Bénédicte Marabet*
- Présentation de l'étude menée par le CREAI Nouvelle-Aquitaine « **La communication alternative et améliorée en Nouvelle-Aquitaine** » pour le compte de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (février 2023) lors du Colloque « **Démarche de CAA : d'une ambition commune à une mise en œuvre concrète** » organisé par l'ERHR Nouvelle-Aquitaine le 21 novembre 2024 à Bordeaux.  
*Participation : Elisabeth Laplagne*

### ⇒ Formation du personnel

- **Formation AIDES / CABE**  
Formation organisée par l'ANCREAI en avril 2024 (6 jours en présentiel), puis 6 séances de codéveloppement de juin 2024 à février 2025 (18h en distanciel).  
Aides est une innovation sociale québécoise conçue pour renforcer la collaboration entre parents et intervenants auprès des enfants et des jeunes en situation de négligence. Cette initiative s'appuie sur l'analyse des besoins de l'enfant, la participation active des parents et de l'enfant, l'identification des ressources et la concertation avec les partenaires.  
Au terme de cette formation, les conseillères techniques sont habilitées à déployer la méthode AIDES sur leur territoire auprès des acteurs de la protection de l'enfance.  
*Participation : Elisabeth Laplagne, Marianne Schmitt, Agathe Soubie*

- **Séminaire ANCREAI « Mission IGAS : comment accompagner la transformation de l'offre ? »**  
Du 8 au 10 juillet 2024 à Aix-en-Provence  
Participation : Lucie Bordeau, Thierry Dimbour, Nadia Ecalle, Patricia Fiacre, Bénédicte Marabet, Philippe Schneider

#### ⇒ Règlement Général sur la Protection des Données

Le CREAI Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de solliciter un DPO externe pour se mettre en conformité avec les normes imposées par le RGPD (règlement général sur la protection des données).

Depuis septembre 2022, cette prestation est réalisée par Virginie Giraud, Formatrice Juriste Consultante RGPD, protection des majeurs, législations des secteurs du social et du médico-social (COOP'ALPHA).

Des réunions mensuelles permettent de répondre aux questions et aux besoins de l'équipe.

Participation : Ensemble de l'équipe du CREAI Nouvelle-Aquitaine

#### ⇒ Réponse à des appels à projet ou à des appels d'offre

- Réponse à un appel à projet de la FIRAH (Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap) dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le Gérontopôle avec un projet intitulé « **Comment favoriser la connaissance et le recours aux offres de soutien et de répit pour les aidants des personnes handicapées vieillissantes ?** » (en lien avec l'axe 3 de l'AAP - Identifier les modes de soutien des aidants des personnes handicapées vieillissantes en milieu rural).  
Le projet a passé la 1<sup>ère</sup> sélection mais n'a pas été retenu lors de la phase finale
- Réponse à un appel à projet de la FIRAH « handicap et emploi » en collaboration avec la mission Santé-Emploi de l'association Capée, l'Université de Poitiers et avec le soutien de la Direction Département de l'Emploi du travail et des Solidarités (DDETS) de la Vienne.  
La lettre d'intention concernait la réalisation d'une étude intitulée « **Le parcours professionnel des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, dans la Vienne** ». L'étude proposée comportait 3 phases :
  - Recherche documentaire et phase exploratoire.
  - Diagnostic territorial des besoins et des ressources en matière d'accompagnement du parcours de formation et professionnel choisi.
  - Suivi du parcours d'un panel de personnes ayant une RQTH inscrits dans différents parcours.
 Le projet n'a pas été retenu par la FIRAH.
- Réponse à un appel d'offre de l'Association Régionale des Missions Locales dans le cadre de **la mise en œuvre du Plan Régional de Formations des Missions Locales PAIO** Région Nouvelle Aquitaine – 2025/2026. Cinq propositions ont été réalisées :
  - Accompagner les jeunes en situation de handicap, connaître et repérer les souffrances psychiques et physiques du jeune (lot 1)
  - Développer une démarche participative en lien avec les jeunes (lot 11)
  - Améliorer ses écrits professionnels (lot 14)
  - Pilotage et gestion de projet (lot 18)
  - Piloter une démarche d'amélioration continue au sein de sa mission locale (lot 22)
 Aucune des propositions n'a été retenue.

## 7. Information et communication

### 7.1 Documentation – Accueil

- ➔ **Veille documentaire** : à partir des publications reçues, communication de l'information en fonction des sujets d'intérêt de chacun et des travaux en cours ; dépouillement des recueils des actes administratifs des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine.
- ➔ **Réponses aux demandes extérieures** : Contribuants volontaires, organismes divers, collectivités territoriales et administrations, associations et services, étudiants, familles (type d'informations demandées : textes législatifs, statistiques, bibliographie thématique, recherche de structure pour orienter des personnes handicapées ou en difficulté...).
- ➔ **Accueil téléphonique ou dans les locaux du CREAI** de professionnels ou de parents ayant besoin d'informations le plus souvent sur le dispositif de prise en charge, d'étudiants recherchant des lieux de stages, de personnes en recherche d'emploi.

### 7.2 Site Internet : [www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org)

Le site internet du CREAI Nouvelle-Aquitaine propose plusieurs rubriques :

- **Le CREAI** (Ses missions ; La vie associative ; Le réseau ; L'équipe ; S'investir)
- **L'actualité** (L'actualité du secteur médico-social ; l'actualité nationale de l'action sociale ; Agenda)
- **Etudes** (Etudes et enquêtes en cours ; Archives)
- **Manifestations**
- **Formations** (Formations intra-établissements ; Formations inter-établissements)
- **Conseil & Expertises** (Conseil Technique ; Appui à l'innovation ; Plateformes informatiques)
- **Annonces emploi**

### 7.3 Offre de formation

Afin de répondre aux préoccupations actuelles des dirigeants, des cadres et des professionnels socio-éducatifs des structures de Nouvelle-Aquitaine, le CREAI Nouvelle-Aquitaine a construit une offre de formation.

Les prestations de formation sont alimentées par l'expérience acquise depuis de nombreuses années par l'observation continue des besoins et le repérage des pratiques innovantes.

L'offre de formation est conçue de manière volontairement ciblée pour pouvoir tenir compte des préoccupations et des attentes du secteur.

Deux formules sont proposées :

- **Formations intra-établissement** : Souple et adaptable, ce dispositif de formation privilégie le principe de la formation-action pour une articulation optimale entre les apports formatifs, les préoccupations concrètes et la mise en pratique opérationnelle. A partir des thèmes et des contenus proposés, un programme de formation détaillé et personnalisé (objectifs, contenus, méthode, durée) est élaboré en fonction des attentes et du contexte du commanditaire.
- **Formations inter-établissements** : Généralement organisées dans les locaux du CREAI Nouvelle-Aquitaine (à Bordeaux, à Poitiers ou à Brive), les formations en inter-établissements et services sont conçues sous forme d'actions de formation de courte durée sur des thèmes d'actualité. En réunissant des professionnels de toute la région, elles favorisent les échanges d'expérience et la réflexion transversale.

📄 Document téléchargeable sur : <https://creai-nouvelleaquitaine.org/formations/>



## IV - Rapport financier

Présenté par Madame Elodie LEROY, Trésorière du CREAI Nouvelle-Aquitaine  
Et Madame Isabelle HILAIREAU, Trésorière adjointe du CREAI Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,  
Mesdames et Messieurs les adhérents,  
Mesdames et Messieurs,

49

Quelques chiffres marquants de l'exercice 2024

### Principaux chiffres

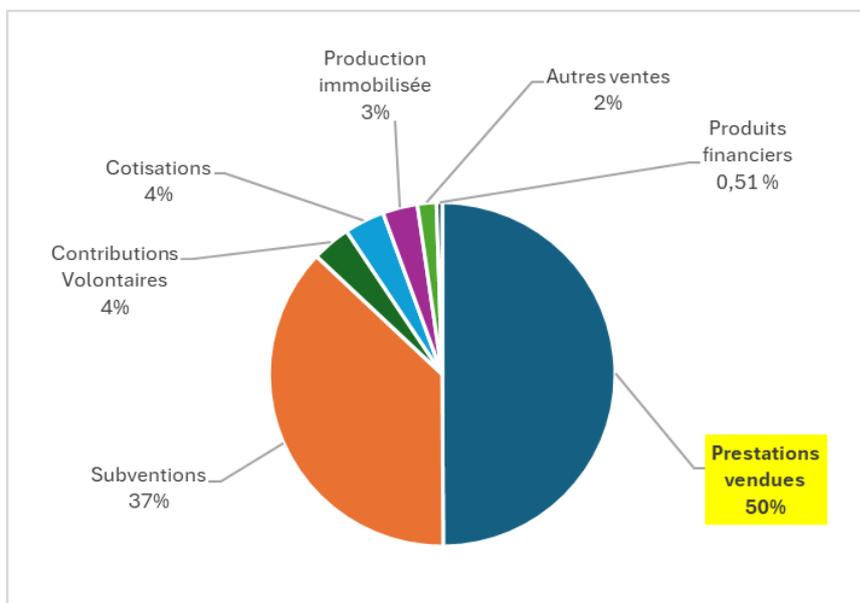
Trésorerie :	334 607 € (- 0,40 % / 333 294 € en 2023)
Total du bilan :	847 176 €
Chiffre d'affaires année :	505 435 € - 6,95 % / 543 200 € en 2023)
Total des produits d'exploitation :	972 912 € - 9,46 % / 1 074 563 € en 2023)
Total des charges d'exploitation :	1 010 981 € (-13 % / 1 162 551 € en 2023)
Résultats d'exploitation :	- 38 068 € (contre - 87 988 € en 2023)
Total des produits :	977 937 € (-10,50 % / 1 092 672 € en 2023)
Total des charges :	1 018 521 € (-12,42 % / 1 163 001 € en 2023)
Résultat de l'exercice : Déficit	- 40 584 € (contre un déficit de - 70 328 en 2023)

### Constats :

L'exercice 2024 présente un résultat déficitaire de 40 584 euros :

- Résultat d'exploitation = - 38 068 €
- Résultat financier = 5 024 €

### Les recettes du CREAI Nouvelle-Aquitaine en 2024



### Recettes

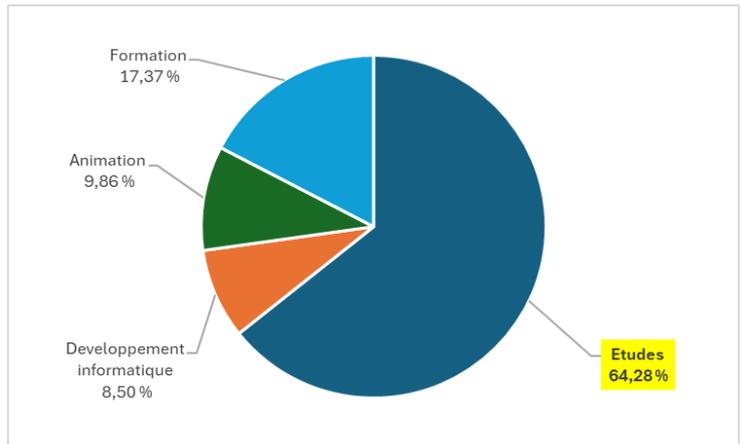
Prestations vendues	478 662
Subventions	356 299
Contributions Volontaires	34 651
Autres ventes	36 133
Production immobilisée	31 294
Cotisations	17 075
Produits financiers	5 025
<b>Total</b>	<b>959 139</b>

### Les subventions d'exploitations : 309 261 € (contre 387 261 € en 2023)

Elles sont en baisse en 2024 (- 78 000 € / 20,10 %).

La subvention de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour cet exercice reste identique à celle de 2023 : 294 261 € et correspond à un programme de travail précis dont les actions sont présentées dans le rapport d'activité et concerne les pôles suivants :

- Etudes & observations : 189 161 €
- Formation : 51 100 €
- Animation : 29 000 €
- Développement informatique : 25 000 €



Le CREAI a obtenu des subventions complémentaires pour des travaux : Handidonnées Martinique (ARS Martinique – 15 K€ ; PDAHLPD (CD 24 – 20 K€) ; Alisea (CTG Guyane – 13 250 €)

### Les cotisations et contributions volontaires : 51,72 K€ (contre 45,32 K€ en 2023)

Les cotisations sont en hausse, 17 075 € contre 15 875 € en 2023.

Les contributions volontaires augmentent, 34 651 € contre 29 450 € en 2023.

### Les prestations vendues : 505,43 K€ (contre 543,20 K€ en 2023)

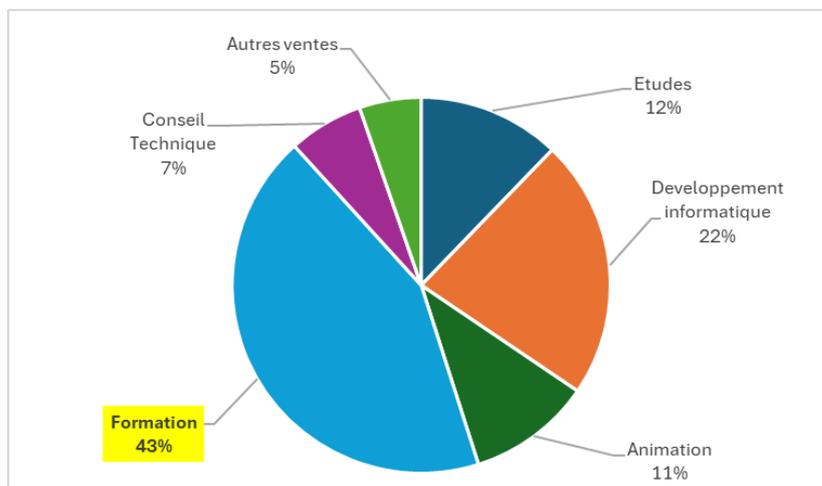
Les prestations vendues sont en diminution par rapport à l'année précédente (- 6,95 %) :

- Le Pôle « Formation » connaît une diminution par rapport à 2023 (-13,96 %) 205,2 contre 238,5 K€ en 2023. Mais il faut noter, qu'une action de formation sur le thème « Droits et participation des adultes accompagnés en établissement et service » a été réalisée dans le cadre de la convention annuelle ARS (47 350 €).
- Le Pôle « Etudes & Observations » connaît une forte hausse concernant les prestations vendues en 2024, 61,57 K€ contre 3,67 K€ en 2023.

Il faut souligner que le Pôle « Etudes & Observations » réalise essentiellement des études dans le cadre de la convention annuelle avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine (programme de travail défini).

En 2024, trois études ont été réalisées pour le compte de l'ANCREAI (34 750 €) et une action pour la DDEETS et le Conseil Départemental de la Dordogne (PDAHLPD – 40 000 €).

- Le Pôle « Conseil technique » a connu une augmentation, 30,76 K€ contre 14,67 K€ en 2023.
- Le Pôle « Développement informatique » a connu une baisse en 2024, 112,85 K€ contre 168,33 K€ en 2023.
- L'animation a connu une diminution 53,47 K€ contre 70,46 K€ en 2023.



### Production Immobilisée : 31 294 € (contre 35 598 € en 2023)

En 2022, le CREAI a choisi l'option d'immobiliser les dépenses relatives à la création de l'application ALISEA, projet réalisé en collaboration avec le CREAI Grand-Est, co-proprétaire.

Les 31 294 €uros en immobilisations en cours correspondent à la valorisation du développement de l'application ALISEA. Il se décomposent de la façon suivante :

- des dépenses de personnel pour 54 171 €uros (valorisation du temps passé par l'équipe du CREAI)
- des dépenses engagées pour 373 €uros
- des recettes liées au projet pour 23 250 € (refacturation effectuée auprès du CREAI Grand-Est et expérimentation d'ALISEA en Guyane)

### Les charges de personnel (salaires et charges sociales) : 731 041 € contre (767 K€ en 2023)

Les charges de personnels sont en baisse par rapport à 2023.

L'effectif de l'équipe permanente du CREAI diminue (11 personnes soit 9,53 ETP sur l'ensemble de l'année 2024 contre 10,48 ETP en 2023) :

- Licenciement économique de l'informaticien dédié au projet ALISEA suite à la décision du CREAI Grand Est de se retirer du projet.
- L'extension de la prime Ségur à l'ensemble des structures de la Convention Collective 66 a eu un impact de 16 314 €uros (estimé à 40 200 € sur l'exercice 2025).

Au 31 décembre 2024, l'équipe du CREAI Nouvelle-Aquitaine est composée de 10 personnes (9,2 ETP).

### Les fonds dédiés

Les fonds dédiés au 31 décembre 2024 sont de 18 150 € (contre 65 188 € en 2023) et sont répartis :

- 2 400 € sur des études
- 3 750 € pour les formations
- 12 000 € pour l'animation

### Conclusion

En 2024, l'activité du CREAI Nouvelle-Aquitaine est en baisse.

La part des subventions représente un peu moins de 32 % des produits d'exploitation de l'association.

Soulignons que la subvention principale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine est restée parfaitement identique à celle de 2023.

**Le fonds de roulement de l'association diminue, il est de 149 K€ contre 192 K€ en 2023 et 263 K€ en 2022** et représente l'équivalent de **moins de 2 mois de budget de fonctionnement** (sur la base d'un budget de moins d'un million), avec toutefois une **indépendance totale vis-à-vis des banques** (absence d'emprunt à long terme).

La situation financière est saine, mais toujours fragile, exigeant une réelle maîtrise budgétaire.



## ANNEXES

Composition du Conseil d'Administration (avril 2024)

Composition du Bureau élu le 5 avril 2024

Glossaire

## Conseil d'Administration (avril 2024)

### Collège Personnes Morales

	Structure	Titulaire	Suppléant
1	<b>Papillons Blancs de Bergerac</b> 6 avenue Paul Painlevé 24112 Bergerac	MONDEJAR Marcel Administrateur	JAUD Mickaël Directeur Général
2	<b>Association Foyers des Aînés</b> 2 rue du Général Guillaumat 33 600 Pessac	NABAIS RAMOS Manuel Directeur Général	RIVET Marie Directrice EHPAD
3	<b>EDEA</b> 2 avenue du Périgord 33370 Tresses	Denis SIMON Directeur Dispositif Jeunes IMPRO-SESSAD	EKAM Nathalie Présidente
4	<b>ADEI 17</b> 8 Boulevard du Commandant Charcot 17443 Aytré	VISINKO Sylvie Directrice Qualité	MERCIER Corinne Responsable Qualité
5	<b>AOL Périgueux</b> 10 Bis rue Louis Blanc 24000 Périgueux	LAULHAU Hervé Directeur Général	DAGUT Jérôme Adjoint de direction
6	<b>CHIC Ribérac Dronne Double</b> 24600 Ribérac	DELIBIE Maryse Directrice Générale	
7	<b>ANDAPEI</b> 5 avenue de Bordeaux 47110 Sainte Livrade	DAMAZ Roger Président Adjoint	DURGUEIL Jean-Pierre Président
8	<b>AJIR</b> 18 rue Louis Barthou 64110 Gelos	MONNIN Rachel Directrice	GOURY DEDIEU Elsa Chargée de développement et Mécénats
9	<b>Association Emmanuelle La Maisonnée</b> 300 route des Coudrées 17450 Saint Laurent de la Prée	HADJAZ Noureddine Directeur	
10	<b>ARIMOC</b> Domaine de Burgaous – BP 78 64160 Morlaas	MORENO Isabelle Directrice Générale	CARCABAL Daniel Directeur Pôle enfants
11	<b>APAJH 33</b> 272 boulevard Wilson 33000 Bordeaux	ANDRE Michel Secrétaire général adjoint	CASES Bernard Trésorier général
12	<b>ALGEEI 47</b> Agropole – Bat Deltagro 3 - BP 361 47931 Agen Cedex 9	SCALABRE Guillaume Directeur du CAMSP et CMPP de Marmande	FILLOL Isabelle Directrice du Foyer de la Ferrette
13	<b>Association TREMA</b> 14 rue Edmé Mariotte 17180 Périgny	HILAIREAU Isabelle Directrice de Service	LOISEAU François Directeur Général
14	<b>Fondation John Bost</b> 24130 La Force	LEROY Elodie Directrice ESAP & MAS	AIMAR Isabelle Directrice de Site
15	<b>UNAFAM Nouvelle Aquitaine</b> 3 rempart de l'Est 16000 Angoulême	HAMONIC Claude	DAUGA Patrick
16	<b>FAM Les Fontaines de Monjous</b> 9 rue des Fontaines de Monjous 33170 Gradignan	Eric FALLET Directeur	WINCKLER Esmée Cadre Socio-éducatif
17	<b>URAF Nouvelle-Aquitaine</b> Av. Descartes et Av. Gay Lussac 33370 Artigues-près Bordeaux	MALY Emile	En attente de désignation

	<b>Structure</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
18	<b>ADC – Délégation régionale</b>	TIBLE Thierry	PETIT Matthieu
19	<b>Institut Don Bosco</b> 181 rue Saint François Xavier 33170 Gradignan	LABARDIN Michel Directeur Général	LEPRONT Virginie Directrice Générale Adjointe
20	<b>ADIAPH</b> 97 avenue Thiers – BP 90042 33015 Bordeaux	GABORIEAU Damien Directeur Général Adjoint	Christelle DE ARANJO Directrice d'établissement
21	<b>Plateforme Territoriale d'Inclusion Jean Elie Jambon</b> 78 ZI Eygreteau 33230 Coutras	LAMBLIN Natacha Directrice Adjointe chargée des Dispositifs et Innovation inclusive	DEBLOIS Stéphanie Directrice Générale
22	<b>Fondation de Selves</b> 300 Chemin de Loubejac 24200 Sarlat La Caneda	SCHUMM Sophie Directrice	
23	<b>HAPOGYS</b> BP 58 33370 Tresses	BERNET Julien Directeur Général	
24	<b>OREAG</b> 85 rue de Ségur 33000 Bordeaux	LE NEPVOU Sabrina Directrice Générale	GRELLETY Lucas Responsable de projets qualité et gestion des risques
25	<b>Fondation de l'Isle</b> Château de Neuvic 24190 Neuvic sur L'Isle	BOBOVNIKOFF Anne-Sophie Directrice Générale	

#### Collège Personnes Qualifiées

	<b>Nom – Prénom</b>
1	<b>SCHNEIDER Philippe (33)</b>
2	<b>DAGNIAUX Laurent (33)</b>
3	<b>NADIN Bruno (64)</b>
4	<b>KARAM Rodolphe (33)</b>
5	<b>ROUSSEAUX Jean-Rémi (40)</b>
6	<b>LEBEL LACROUTS Céline (33)</b>
7	<b>SANSEBASTIAN-OLAIZOLA Céline (64)</b>
8	<b>DEPOND Jean-Pierre (33)</b>

## Bureau élu le 5 avril 2024

<b>Président d'honneur :</b>	Jean-Pierre DEPOND (33)
<b>Président :</b>	Philippe SCHNEIDER (33)
<b>Vice-Président :</b>	Marcel MONDEJAR – Papillons Blancs de Bergerac (24)
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	Bruno NADIN (64)
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b>	Isabelle MORENO – ARIMOC (64)
<b>Secrétaire Général :</b>	Guillaume SCALABRE – ALGEEI 47
<b>Secrétaire Général Adjoint :</b>	Rodolphe KARAM (33)
<b>Trésorière :</b>	Elodie LEROY – Fondation John Bost (24)
<b>Trésorière Adjointe :</b>	Isabelle HILAIREAU – Association TREMA (17)
<b>Assesseur :</b>	Laurent DAGNIAUX (33)
<b>Assesseur :</b>	Sophie SCHUMM – Fondation de Selves (24)
<b>Assesseur :</b>	Hervé LAULHAU – AOL de Périgueux (24)
<b>Assesseur :</b>	Anne-Sophie BOBOVNIKOFF – Fondation de l'Isle (24)

# Glossaire

<b>AAH</b>	Allocation aux adultes handicapés
<b>ACTP</b>	Allocation compensatrice pour tierce personne
<b>AEEH</b>	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
<b>AIRE</b>	Association des ITEP et de leur Réseaux
<b>ANAP</b>	Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux
<b>ANCREAI</b>	Fédération Nationale des CREAI
<b>ANESM</b>	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ASE</b>	Aide sociale à l'enfance
<b>CAA</b>	Communication Alternative et Augmentée
<b>CAMSP</b>	Centre d'action médico-sociale précoce
<b>CASF</b>	Code de l'action sociale et des familles
<b>CCAH</b>	Comité National Coordination Action Handicap
<b>CDCA</b>	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CMPP</b>	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
<b>CMS</b>	Centre Médico-Social
<b>CNH</b>	Conférence nationale du handicap
<b>CNSA</b>	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
<b>CPOM</b>	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
<b>CRA</b>	Centre Ressources Autisme
<b>CRCDC</b>	Centre régional de coordination de dépistage des cancers
<b>CRSA</b>	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
<b>CTRA</b>	Comité Technique Régional de l'Autisme
<b>CTRP</b>	Comité Technique Régional Polyhandicap
<b>CVS</b>	Conseil de la Vie Sociale
<b>DAC</b>	Dispositif d'Appui à la Coordination
<b>DAPV</b>	Dispositif Assistance au Projet de Vie
<b>DAR</b>	dispositif d'auto-régulation
<b>DCGS</b>	Direction générale de la cohésion sociale
<b>DITEP</b>	Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
<b>DPC</b>	Diplôme professionnel continu
<b>DPF</b>	Délégués aux Prestations Familiales
<b>DPO</b>	Délégué à la protection des données
<b>DDETS</b>	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
<b>DRDJSCS</b>	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
<b>DREETS</b>	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
<b>EA</b>	Entreprise Adaptée
<b>EHPAD</b>	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
<b>EIG</b>	Evènement indésirable grave
<b>EMAS</b>	Equipes mobiles d'appui médico-social
<b>EN</b>	Education nationale
<b>ERHR</b>	Équipes Relais Handicaps Rares
<b>ESAT</b>	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
<b>ESMS</b>	Etablissements et Services Médico-Sociaux
<b>ESPO</b>	Etablissements et Services de Préorientation
<b>ESRP</b>	Etablissements et Services de Rééducation Professionnelle
<b>ESSMS</b>	Etablissements et Services sociaux et Médico-Sociaux
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>FAM</b>	Foyer d'accueil médicalisé

<b>FINESS</b>	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
<b>FOH</b>	Foyer occupationnel et d'hébergement
<b>GEM</b>	Groupes d'Entraide Mutuelles
<b>HAS</b>	Haute Autorité de Santé
<b>IGAS</b>	Inspection générale des affaires sociales
<b>IME</b>	Institut Médico-Educatif
<b>IMPRO</b>	Institut Médico Professionnel
<b>INCA</b>	Institut National du Cancer
<b>ISTF</b>	Information et au Soutien des Tuteurs Familiaux
<b>ITEP</b>	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
<b>MAS</b>	Maison d'Accueil spécialisée
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MECS</b>	Maison d'Enfants à Caractère Social
<b>MIJE</b>	Mesure Judiciaire d'Investigation Educative
<b>MJAGBF</b>	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
<b>MJPM</b>	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
<b>OETH</b>	Objectif emploi des travailleurs handicapés
<b>OPCO</b>	Opérateur de Compétences du secteur privé de la santé
<b>PAQ</b>	Plan d'Amélioration de la Qualité
<b>PCH</b>	Prestation de Compensation du Handicap
<b>PCO</b>	Plateforme de coordination et d'orientation
<b>PCPE</b>	Pôle de compétences et de prestations externalisées
<b>PDAHLPD</b>	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
<b>PDH</b>	Plan départemental de l'habitat
<b>PFR</b>	Plateforme d'accompagnement et de répit
<b>PHV</b>	Personne handicapée vieillissante
<b>PPE</b>	Projet Personnalisé de l'Enfant
<b>PRS</b>	Plan régional de santé
<b>PTA</b>	Plateforme Territoriale d'Appui
<b>PTI</b>	Plateforme Territoriale d'Inclusion
<b>RBPP</b>	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
<b>RGPD</b>	Règlement Général sur la Protection des Données
<b>SAVS</b>	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>SERAFIN PH</b>	Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
<b>SESSAD</b>	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
<b>SSAD</b>	Services de Soins et d'Aide à Domicile
<b>SSIAD</b>	Service de soins infirmiers à domicile
<b>TDO</b>	Transformation de l'offre
<b>TSA</b>	Trouble du Spectre de l'Autisme
<b>TND</b>	Troubles du neurodéveloppement
<b>UEEA</b>	Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme
<b>UEMA</b>	Unité d'enseignement en maternelle
<b>UEMO</b>	Unité Educative en Milieu Ouvert
<b>UNML</b>	Union Nationale des Missions Locales





Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*

Espace Rodesse  
103ter rue Belleville – CS 81487  
33063 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 57 01 36 50

### **Antennes**

#### **➤ Poitiers :**

2 rue des Anciennes Serres – 86280 Saint Benoît  
Tél : 05 86 30 04 95

#### **➤ Brive :**

La Base CCI – 10 avenue Général Leclerc – 19100 Brive La Gaillarde  
Tél : 05 57 01 36 56

[info@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:info@creai-nouvelleaquitaine.org)

[www.creai-nouvelleaquitaine.org](http://www.creai-nouvelleaquitaine.org)